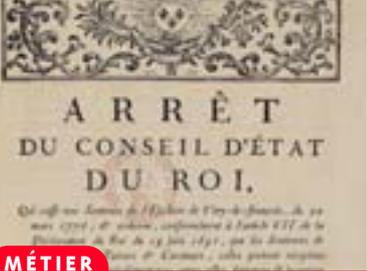




ACTUALITÉ

Dominique Faudot,
présidente de la CP-CNU



MÉTIER

Une jurisprudence incisive



INTERNATIONAL

Mobilisation de masse en Grande-Bretagne



ENTRETIEN

Rony Brauman

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 600 DÉCEMBRE 2011

e s n e s u p



DOSSIER

Chine Universités et Recherche

ÉPHÉMÉRIDE

19 ET 20 DÉCEMBRE

Conseil Supérieur
de la Fonction Publique :
examen des textes « dialogue social »

DU 28 AU 30 DÉCEMBRE

13^e congrès du Syndicat des
Enseignants du Sénégal (à Dakar)

12 JANVIER

Commission administrative

16 JANVIER

CNESER budgétaire

24-25 JANVIER

Conseil Délibératif Fédéral
National de la FSU

BIENVENUE À ILIAN

Nous avons eu la joie d'apprendre la naissance d'Ilian, le 4 décembre dernier. Nous lui souhaitons une longue et heureuse vie et nous adressons à ses parents, Latifa Rochdi et Didier Chamma, nos chaleureuses félicitations et nos plus affectueuses pensées.

PRÉSIDENTE DE LA CP-CNU

Dominique Faudot élue

Notre camarade Dominique Faudot (voir entretien page 6), professeure d'informatique à l'université de Bourgogne et vice-présidente de la section 27 (informatique) du CNU, a été élue présidente de la CP-CNU le 7 décembre. Elle obtient la majorité au deuxième tour face à Frédéric Sudre, président sortant et professeur de droit public à l'université Montpellier 1 et président de la section 2 (droit public) par 79 voix contre 77.

Au premier tour, présentée par notre syndicat, elle a obtenu 65 voix, Frédéric Sudre 70 et le candidat du SGEN-CFDT 18 voix. Au deuxième tour, le candidat du SGEN-CFDT a appelé à voter pour Dominique Faudot. Ce résultat et la composition du bureau de la CP-CNU constituent un important point d'appui pour la défense des valeurs portées par le SNESUP contre la politique discriminatoire à laquelle vise le ministère et le rôle exorbitant attribué à l'AERES. ●

Jean Fabbri

CONSEIL D'ÉTAT

Cahier des charges de la formation des enseignants⁽¹⁾

Le Conseil d'État vient d'annuler l'arrêté de mai 2010 qui abrogeait le cahier des charges. Cet arrêté avait permis de passer les temps de formation de 2/3 dans le service à 1/3 en plus du service.

L'annulation (d'après le Code de l'éducation, il aurait dû être signé par le MER et le MEN) renvoie à la situation précédente. Les deux ministères pourraient certes reprendre un arrêté similaire pour la rentrée 2012. Les deux promotions de lauréats (2010 et 2011) seraient en droit de toucher des dédommagements si le Conseil d'État n'avait renvoyé cela à une négociation avec les organisations qui avaient porté recours.

Cette victoire ne fait que confirmer la précipitation, assumée politiquement, avec laquelle cette réforme a été menée. ●

Thierry Astruc

(1) Recrutés après les nouveaux concours liés à la maîtrise.

COMITÉ NATIONAL DE LA RECHERCHE

Élections dans les sections

Sont inscrits automatiquement, en théorie, sur les listes électorales tous les enseignants-chercheurs membres d'une UMR dont le CNRS est tutelle : vérifier à la fois la présence sur la liste et dans la bonne section (nouvelle numérotation !), et dans le bon collège (professeur = A2, maître de conférences = B2).

Tous les enseignants-chercheurs non membres d'une UMR CNRS ont le droit de s'inscrire sur les listes électorales entre le 12 décembre et le 16 janvier sur le site <http://liste-electorale.dsi.cnrs.fr/inscription> ●

J. F.

PARIS 7

Des locaux à problèmes

Le chantier conduit par le groupe de BTP Vinci pour l'université Diderot (Paris 7) pour construire quatre bâtiments (salles de cours et locaux administratifs), fut l'un des premiers « partenariat public-privé » (PPP) dans l'enseignement supérieur. Le chantier comme le contrat font l'objet ces temps-ci de révélations alarmantes (*Mediapart*, *Le Post*, *Le Canard Enchaîné...*) tant sur certains aspects techniques que sur les enjeux financiers (contrat de 273 millions d'euros).

Preuve que le cœur de ce dispositif – qui attribue à une entreprise privée la construction et la maintenance d'équipements publics – est aux antipodes des besoins du service public. Le ministère (et la ministre d'alors Valérie Pécresse) comme le président de cette université, Vincent Berger, qui annonçaient en signant le contrat « rapidité, efficacité, sécurité, moindres coûts » y croient-ils encore ? ●

J. F.

le snesup

MENSUEL
DU SYNDICAT
NATIONAL DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU

78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de la publication : Guy Odent

Rédacteur en chef : Jean Fabbri

Rédaction exécutive :

Thierry Astruc, Pierre Duharcourt, Annliese Nef,
Christophe Pébarthe, Alain Policar

Coordination des rédactions :

Thierry Astruc

Secrétariat de rédaction :

Latifa Rochdi, Mathieu Ropitault
Tél. : 01 44 79 96 23

CPPAP : 0 III 507698 D 73

ISSN : 245 9663

Conception et réalisation : C.A.G., Paris

Impression :

SIPÉ, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

Régie publicitaire :

Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 0,90 € • Abonnement : 12 €/an

Illustration de couverture : © ssteacher

Reprendre la main...

→ par Stéphane Tassel, secrétaire général du SNESUP-FSU

Fuite en avant en Europe... Les gouvernements soumis à la tutelle des agences de notation et des marchés agissent au mépris de toute consultation démocratique et de l'intérêt des peuples. Suite au marchandage franco-allemand, les abandons résultant des derniers « accords » entre des gouvernements coupés de leurs populations, rompent avec toute logique de coopération et de solidarité. Ils ne peuvent qu'enfoncer un peu plus l'Europe dans une spirale dépressive : comment imaginer que la sortie de la crise pourrait être facilitée par des sanctions automatiques frappant des pays dont les difficultés ont creusé les déficits ? Imaginer s'en sortir ainsi est aussi absurde que de prétendre résoudre les cas de surendettement uniquement par la fixation d'une amende.

L'enseignement supérieur logé à la même enseigne... La mise sous tutelle d'universités en déficit est le pendant de l'application de la « règle d'or » que les thuriféraires des politiques néolibérales exhortent les États à s'imposer sans délais. En gelant des postes, souvent de professeurs pour épargner les effectifs et maximiser les économies réalisées, les établissements sont sommés de scier la branche sur laquelle ils sont assis. Combien d'étudiants mis en difficulté dans la poursuite de leurs études, de thèses non soutenues, de HDR avortées, de projets abandonnés ? L'ampleur du préjudice sur la recherche et les formations rend dérisoire l'opération de



camouflage ministérielle. Le récent rapport parlementaire de la mission d'évaluation et de contrôle sur les financements extrabudgétaires enfonce le clou : sur les 5 milliards de dotation affichés par le plan campus, seuls 56,9 millions d'euros d'intérêts pour 2010 et 2011 ont été versés...

Reprendre la main, arracher les moyens de résister... c'est le sens donné à l'élection de Dominique Faudot à la Présidence de la Commission Permanente du CNU, entourée d'un bureau à l'image de notre ancrage dans les disciplines. Affichant avec clarté ses ambitions sur les questions d'évaluations individuelles et rejetant toute évaluation-sanction, la nouvelle présidente a recueilli la confiance au-delà des rangs du SNESUP. Le message est cinglant pour le ministre, qui doit tenir compte d'un scénario qu'il était loin d'avoir envisagé. Du coup, alors qu'il cherche à accélérer le rythme, visant également les personnels de statut second degré, il serait bien avisé de reconsidérer ses ambitions. Dans ce contexte, pour être le rempart à la modulation des services, aux sanctions de toutes sortes et pour avancer sur une conception formative de l'évaluation aux mains du seul CNU et à même d'aider des collègues exerçant leurs missions dans des conditions de plus en plus difficiles, il nous faut engager une bataille d'ampleur.

À toutes et à tous, de bonnes fêtes de fin d'année !

ACTUALITÉ 4

- Universités : refuser l'austérité
- CHSCT : de nouvelles attributions dont il faut s'emparer
- Conditions de travail : transformation et souffrances professionnelles

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 7

MÉTIER 17

- Recrutement des enseignants-chercheurs : une jurisprudence incisive du Conseil d'État
- Supplément Familial de Traitement : des modifications insatisfaisantes du dispositif

MONDES UNIVERSITAIRES 18

- Élaboration des

DOSSIER 9

Chine

Universités et Recherche

En peu de temps, l'enseignement supérieur en Chine est devenu – d'abord par le nombre de ses étudiants et des universitaires qui y travaillent – le plus important du monde. Des changements économiques, sociaux, culturels et structurels sont en cours. Le rôle du système universitaire comme porteur de la double mission recherche/formation s'y trouve renforcé comme la dimension des échanges internationaux. L'élévation massive du niveau d'études se combine avec une forte sélection qui maintient les sciences humaines dans une marginalité qui de fait interroge l'avenir de la société chinoise.



référentiels licence : le règne du secret

- Entre deux FL... des enseignants précaires à vie
- FLI : une trouvaille de campagne préélectorale
- SATT is fashion
- L'ancrage des listes soutenues par le SNESUP dans les sections du CNU

INTERNATIONAL 21

- Maroc : les profs en ordre de bataille
- Grande-Bretagne : mobilisation de masse contre la réforme des retraites

ENTRETIEN 22

- avec Rony Brauman

CULTURE 23

- Exposer l'histoire



UNIVERSITÉS

Refuser l'austérité

→ par Pierre Duhaucourt

Les « explications » du ministère face aux difficultés financières de nombreux établissements cherchent à dissimuler l'essentiel : la loi LRU, conjuguant désengagement de l'État et dirigisme bonapartiste, menace l'ensemble du système universitaire.

La « mise sous tutelle » d'universités et les réactions embarrassées tant du ministère que de la CPU révèlent au grand jour à la fois l'ampleur des dégâts provoqués par la loi LRU et la mise en œuvre des RCE (responsabilités et compétences élargies), et l'imposture du discours gouvernemental sur sa « générosité » vis-à-vis de l'enseignement supérieur et de la recherche⁽¹⁾.

Rappelons les faits. L'article 56 du décret financier, dans la version découlant de l'application de la loi LRU (décret n° 2008-618 du 27 juin 2008), dispose : « Lorsque le compte de résultat fait apparaître un déficit pendant deux années consécutives, le budget qui suit la constatation des déficits est établi par le recteur d'académie, chancelier des universités, ou, pour les établissements qui lui sont directement rattachés, par le ministre chargé de l'enseignement supérieur. Il ne peut être modifié pendant tout l'exercice sans son accord préalable. Les mesures peuvent être reconduites jusqu'au rétablissement complet de l'équilibre financier. »

La presse a fait état de huit établissements dans cette situation : UMPC, Paris XIII, Limoges, Savoie, Nice, Bordeaux III, INSA de Rouen et ENS Cachan. Nice et Bordeaux ont démenti ; Paris XIII et INSA sont sortis de la liste. Le ministère a tenté de calmer le jeu en proposant, de concert avec la CPU, la mise en place d'un « comité des pairs » pour apporter une « aide » (?) en matière de gestion budgétaire. Il prétend en même temps suggérer aux recteurs de faire preuve de plus de souplesse et de « discernement » : certains d'entre eux ont peut-être témoigné d'une « rigueur » particulière, et quelques établissements visés n'ont pas connu véritablement un déficit de leur compte de résultat deux années consécutives. Un « expert » en matière de gestion budgétaire des universités, M. Delacasa grande, directeur des affaires financières du ministère au moment du démarrage de la LOLF, explique les « difficultés » actuelles par la conjonction de plusieurs facteurs et en particulier par le changement des pratiques comptables et



Autonomie ???

notamment l'exigence d'un renforcement du besoin en fonds de roulement porté à un mois (sans trop insister sur un élément plus important encore, à savoir la nécessité de dotations aux amortissements), ainsi que par le gonflement de la masse salariale dû à un GVT non financé par le ministère et à la distribution de primes.

FAIRE DE LA DISCUSSION BUDGÉTAIRE UN MOMENT DÉCISIF

Deux choses sont certaines. La mise sous tutelle fait « tâche » et fait apparaître une contradiction flagrante par rapport aux discours pompeux tenus sur la grande réussite du quinquennat que serait la conquête de l'autonomie des universités : elle apporte la preuve flagrante que la loi LRU vise à conjuguer désengagement de l'État et dirigisme bonapartiste. La mise en faillite d'universités montre aussi que, même s'il existe des pôles ou îlots recevant la manne des opérations d'excellence, chaque établissement est dans le rouge ou est menacé de l'être, condamné à annuler ou différer des projets, à arbitrer entre occupation de tous les emplois et financement du GVT, attribution de primes et

financement des enseignements... Si la LOLF puis la loi LRU ont, avec leurs textes d'application, modifié profondément les conditions de fonctionnement des établissements, les principes avancés par le SNESUP s'inspirent toujours des mêmes considérations. La discussion budgétaire correspond à un moment décisif dans la vie d'un établissement. Son objectif est à la fois d'exiger du ministère les moyens nécessaires et dans le moment présent de protester contre la pénurie qu'il impose malgré ses discours mensongers, et d'exiger en interne transparence et collégialité dans les décisions. S'ajoutant à l'adoption de motions et aux interventions auprès des autorités et des élus, le refus du budget ou sa présentation en déséquilibre peuvent être une manière spectaculaire de manifester contre l'austérité : dans ce cas, il vaut mieux l'assumer et être offensif que de laisser l'initiative et la communication au recteur. Dans tous les cas, la discussion et le vote (une majorité de membres du CA présents est exigée pour le vote, qui nécessite lui-même la majorité des suffrages exprimés – avec voix prépondérante du président) demandent une discussion approfondie de tous les problèmes : réponses aux besoins pédagogiques et scientifiques, obtention du

financement du GVT sans gel d'emplois statutaires, contrôle des primes et des rémunérations (en refusant les sous-paiements mais également certaines rémunérations exorbitantes). Cette discussion doit prendre le temps nécessaire pour éviter une adoption à la sauvette : il

S'ajoutant à l'adoption de motions et aux interventions auprès des autorités et des élus, le refus du budget ou sa présentation en déséquilibre peuvent être une manière spectaculaire de manifester contre l'austérité.

convient de rappeler que, le cas échéant, la date ultime pour que le budget soit exécutoire est le 1^{er} mars de l'exercice (cf. article 24 du décret). ●

1. Voir à ce sujet la tribune de S. Tassel sur *Mediapart* le 22 novembre.



Questions à Dominique Faudot, nouvelle présidente de la CP-CNU

Réaffirmer le rôle du CNU en faveur d'une évaluation formative, à l'opposé d'une gestion répressive et inégalitaire.

Tu viens d'être élue présidente de la CP-CNU. Quelles orientations comptes-tu défendre ?

On sait que l'enjeu principal concerne l'évaluation quadriennale des enseignants-chercheurs. Cette mission, qui incombe au CNU dès 2012, doit respecter les principes fondamentaux auxquels le SNESUP est attaché. En premier lieu, réalisée par des pairs majoritairement élus, elle sera respectueuse de la diversité des carrières et des conditions d'exercice et, bien évidemment, des libertés scientifiques. Cela suppose notamment de prendre en compte l'ensemble des activités scientifiques, pédagogiques et administratives, et non les seuls éléments de bibliométrie. Les critères devront être définis dans les sections et transparents. Elle ne doit en aucun cas conduire à sanctionner, quelle que soit la forme de la sanction (modulations de service, empêchement de promotion locale ou non-attribution de prime). Il s'agit, dès lors, de refuser tout classement de type A, B et C. Nous refusons une telle vision comptable, qui risque d'écarter de manière durable, voire irréversible, des collègues de la recherche. On sait que les différentes formes de pressions qui s'exercent sur les collègues dans les établissements isolent nombre des enseignants-chercheurs.

Par conséquent, on voit que les objectifs de l'évaluation doivent être, contrairement à ce que préconise l'AERES, d'aider sur un temps long des collègues, dont l'exercice des missions est rendu de plus en plus ardu. Le CNU, dont le rôle irremplaçable a été réaffirmé par les mobilisations de 2009, doit proposer une évaluation formative et non une évaluation au service d'une gestion répressive et inégalitaire des enseignants-chercheurs. Pour avancer dans cette direction, l'unité et la coordination au sein des sections du CNU doivent être recherchées sans que soient gommées les spécificités qui sont le fondement même des disciplines (et des sections du CNU).

Calendrier et principes annoncés par le ministère te semblent-ils praticables ?

Non, d'autant que nous ne connaissons ni l'usage que comptent en faire les

▼
Prendre en compte l'ensemble
des activités scientifiques,
pédagogiques et administratives,
et non les seuls éléments
de bibliométrie.
▲

établissements, ni leur capacité à répondre dans de tels délais. C'est pourquoi nous demandons un report du calendrier annoncé par la DGRH (les enseignants-chercheurs évaluable, c'est-à-dire ceux nés en mars, juillet et octobre, devant remplir leur dossier d'évaluation à partir du 3 février 2012) de six mois ou un an.

Le contentieux sur la nomination par le ministère de certains membres du CNU est-il en voie de règlement ?

C'est loin d'être le cas. Si les sections 6 (sciences de gestion) et 19 (sociologie et démographie) ont exprimé publiquement leur fort mécontentement, beaucoup d'autres ont connu des conditions de nomination hasardeuses (liste incomplète de suppléants, absence de rééquilibrage disciplinaire ou géographique). J'ai interpellé le ministre à ce sujet lors de l'assemblée générale. Il s'est dit étonné et non-informé. J'attends donc des éclaircissements lors d'une prochaine rencontre.



Dans la transparence

Nous venons d'évoquer la section 19. Celle-ci a, par le passé, défrayé la chronique en procédant à des promotions fortement contestées par la communauté scientifique. Que comptes-tu faire pour éviter la suspicion sur ces procédures ?

Il existe un groupe de travail sur la déontologie et la transparence. Il serait bienvenu de le réactiver. Mais il convient d'être précis. Le terme d'autopromotion, souvent utilisé, est inadéquat. En effet, un membre du CNU candidat à une promotion ne siège pas durant l'examen de son dossier. De surcroît, il est difficile d'interdire à un membre de se présenter à une promotion. Ce serait d'ailleurs illégal. Les sections ont d'ailleurs mis en place des règles déontologiques spécifiques.

Il nous faut donc travailler pour limiter les abus dont le principal est sans aucun doute d'user de sa position à des fins personnelles. Mais, malgré la publicité faite à certaines situations, il faut insister sur le caractère marginal de ces dysfonctionnements. Une bonne manière d'en limiter fortement la possibilité serait de rendre publics les critères de qualification, de promotion et d'évaluation retenus ainsi que la liste des promus.

En marge des questions liées au fonctionnement du CNU, quel est ton sentiment sur les difficultés rencontrées par de nombreux établissements dont les budgets sont en déficit ?

Cela illustre l'état de pénurie dans lequel la communauté universitaire exerce. Le temps gaspillé par la bureaucratie et l'insuffisance de personnels font défaut aux enseignants-chercheurs pour leurs recherches, leurs étudiants et leur engagement dans la vie démocratique des établissements et de la communauté universitaire. Il n'est pas concevable qu'il puisse leur en être tenu rigueur.

C'est l'une des raisons pour lesquelles nous récusons la logique d'évaluation qui consiste à faire planer une épée de Damoclès sur la tête de chaque collègue, sur ses travaux, sur son équipe... Ta question n'est donc pas réellement éloignée de notre problématique principale. ●

Propos recueillis par la rédaction



Université Paul Valéry - Montpellier 3 Le passage aux RCE négocié en force

En cette rentrée 2011, l'université Paul Valéry faisait partie des rares universités à n'être pas encore passées aux RCE. La direction, soutenue par les votes des CA et CTP, avait à plusieurs reprises manifesté son rejet de la loi LRU. Le passage aux RCE constituait une étape dont on savait que l'université Paul Valéry aurait peu à gagner, voire beaucoup à perdre, quand on lisait les dépêches qui commençaient à tomber sur la situation budgétaire des établissements. L'échéance de 2012 (que la loi impose pour ce passage) approchant, toutes les raisons qui nous avaient toujours conduits à nous y opposer sont apparues avec encore plus d'évidence.

À peine notre université était-elle « sortie » – au moins provisoirement – des pressions liées à la course aux IDEX, Labex et fusion des trois universités montpelliéraines que le pouvoir local et national n'ont eu de cesse de multiplier... qu'il fallait continuer à résister pour défendre les spécificités d'une université LLASHS qui fait trop souvent, dans la presse locale, figure de mauvaise joueuse et à qui l'on attribue la responsabilité de l'échec des excellents projets présentés par nos collègues des deux autres universités.

Le feuilleton des « négociations » entre la direction de l'université et le ministère pour préparer ce passage obligé aux RCE

a commencé dès la rentrée ; les épisodes en ont été retransmis lors des conseils, du comité ou à travers des messages à destination de l'ensemble des personnels diffusés par la présidente.

L'épilogue qu'a connu cette série montre qu'il est encore possible – si la détermination de la direction est suffisamment forte (l'éventualité d'un vote négatif du congrès sur le passage aux RCE a été sérieusement envisagée) – de défendre et préserver, si ce n'est le service public d'enseignement supérieur, au moins des principes et des conditions qui garantissent de façon relativement acceptable l'avenir des personnels et leurs conditions de travail. La stratégie a consisté à prendre le ministère à ses propres calculs. Le conflit concernait plusieurs points :

1. Le rehaussement du plafond d'emplois « État ».
2. L'impact des 1500 heures pour les licences.
3. L'extension du campus sur le site St-Charles.
4. La bibliothèque interuniversitaire, rattachée historiquement à notre université pour sa gestion administrative.
5. Le calcul du GVT.
6. Le socle de masse salariale du titre 2.

Après des mois de négociation, la DGSIP a fini par proposer trois avancées majeures pour l'université :

- L'intégration de tous les contractuels en

fonction dans l'établissement en 2006 dans le plafond d'emplois « État ».

- La séparation des potentiels et des budgets de la BIU et de l'UPV afin de distinguer les moyens humains et financiers de chaque structure
- Un ensemble de dotations complémentaires pour près d'un million d'euros. Concernant le transfert de la masse salariale « État » des personnels titulaires, la direction des affaires financières s'engage à compenser intégralement ces charges au mois de janvier.

Si cette « négociation » a finalement abouti à un vote du CA en faveur du passage aux RCE au 1^{er} janvier 2012, sans les voix syndicales qui n'ont pas pris part à ce vote, il reste que chacun a pu mesurer les effets concrets de cette loi et ses déclinaisons sur les missions, les emplois et les conditions de travail de l'ensemble de la communauté tant à l'échelle locale que nationale. Si l'université Paul Valéry sort « honorablement » de cette négociation, on ne pourra pourtant pas ignorer la situation des autres universités que la LRU et les RCE font basculer dans la précarité et dans une conception de mise en concurrence des universités que nous ne pouvons qu'encore une fois dénoncer. ●

Laurence Dreyfuss, élue au CT-SNESUP-FSU

Laure Echalié, élue au CA-SNESUP-FSU

Cécile Poussard, VP CEVU-SNESUP-FSU



Élections à Paris 5 : mandarins ou gestionnaires ?

Trois listes d'enseignants-chercheurs s'affrontaient lors des élections CA-CS-CEVU de Paris Descartes le 22 novembre, correspondant à trois visions différentes de l'université : une vision managériale, portée par Frédéric Dardel, poulain d'Axel Kahn ; une conception facultaire et mandarinale, portée par le médecin Christian Boitard ; un projet de démocratie universitaire renforcée et affranchie de la tutelle gouvernementale, proposé par la liste Descartes Démocratie.

Les deux premières listes ont été constituées autour de chefs choisissant leur CA auprès des doyens, sans autre programme que le pouvoir. La liste Descartes Démocratie, lancée par les militants SNESUP, s'est construite selon un processus ouvert, sur la base de valeurs partagées, en élaborant un programme riche dans un esprit collégial.

Bilan du scrutin : 6 sièges sur 7 en rang A pour la liste Boitard, 5 sièges sur 7 en rang B pour la liste Dardel. Descartes Démocratie, avec 28 % des voix en rang B, remporte 1 siège (nous en espérons 5), mais est écrasée dans le collège A : 8 % (0 siège). La liste a été victime de sa non-présidentialisation, du vote massif pour Boitard chez les médecins (40 % des enseignants-chercheurs) et du « vote utile » pour Dardel chez les non-médecins. Elle obtient 4 sièges sur 16 EC au CEVU et 3 sur 26 au CS.

Début décembre, aucun des deux prétendants au trône ne dispose de la majorité absolue du CA. Une alliance entre les deux étant exclue, chacun courtise notre unique élu, les 3 BIATSS (SNASUB/FO/SGEN) et les 5 étudiants (4 associatifs et 1 UNEF). Déjà, au lendemain des résultats, à un mois de son départ, Axel Kahn a opportunément lancé une mission parité, dont les objectifs ressemblent étrangement aux nôtres.

Au-delà du score décevant de Descartes Démocratie et des gains potentiels d'un marchandage du soutien de son élu, ce résultat est lié à la démarche même de Descartes Démocratie. Dans une université dominée par les disciplines de santé, dans un contexte de résignation au carcan AERES-ANR-IDEX, imposer dans la campagne une liste qui ose affirmer qu'une politique à contre-courant est possible, c'est déjà une victoire. L'intense travail collectif de notre campagne, le bouillonnement des idées, le réseau militant qui s'est ainsi constitué au-delà du SNESUP sont sans doute le point de départ de succès futurs. ● *Gaël Mabé*



Le PRES « Bourgogne Franche-Comté Universités »

C'est l'un des premiers PRES constitué en FCS (Fondation de Coopération Scientifique) (convention en mars 2007, création officielle en décembre 2010). La FCS assure le *développement de la coopération scientifique* entre les membres fondateurs du PRES : universités de Bourgogne et de Franche-Comté, CHU de Besançon et de Dijon, écoles (ENSMM, Agrosup) et avec les membres associés du PRES (entreprises, pôles de compétitivité, collectivités territoriales, universités suisses...) Initialement présenté comme un projet de coopération scientifique dans lequel les établissements conserveraient toute leur autonomie (les promesses n'engagent que ceux qui les croient), il est rapidement devenu le marchepied de la constitution de la future université fédérale de Bourgogne Franche-Comté (février 2010), qui préfigure la fusion entre ces 2 universités (forum du PRES du 25 novembre 2011).

« *Tout le monde est à peu près d'accord pour aller vers un seul établissement, une seule entité juridique [...]* », indique Claude Condé, président de l'UFC, alors que le SNESUP de Dijon notamment a toujours fortement contesté la logique du PRES, de la FCS et de l'université fédérale qui repose sur un dessaisissement de la communauté universitaire au profit d'un aréopage de membres de droit, membres extérieurs, etc.

Les sections SNESUP des 2 universités se concertent régulièrement pour apporter une réponse commune à l'échelle des 2 régions à ces grandes manœuvres de restructuration ! ●

Marc Neveu



Université de Savoie Les caisses vides

L'université de Savoie fait partie des universités menacées de passer sous la tutelle budgétaire du recteur. Cette annonce a provoqué des dénégations furieuses du président. Il doit cependant reconnaître pour 2009 un déficit de 1 700 000 €. Pour 2010, il affirme un excédent mais l'équilibre budgétaire en fin d'année avait dépendu d'un prélèvement de 2 000 000 sur le fonds de roulement.

En fait, il y a branle-bas général dans les composantes. On rogne sur tout : chasse aux heures complémentaires, non-paiement d'activités relevant du tableau d'équivalence, chantage au civisme envers des collègues, non-remplacement des congés de maladie pendant 1 mois, abandon de mesures de CDisation votées il y a 6 mois... On annonce que, RCE oblige, une économie d'un million par an pendant 6 ans sera nécessaire !

Le piège de la LRU se referme. Tombant des nues, les acteurs de sa mise en place se plaignent d'avoir été trompés. La survie d'une université de plein exercice dépend d'un sursaut collectif pour remettre en cause ses fondements. ●

Noël Bernard

Toulouse : IDE(fi)Xe : PRES(sion)-Dépression- Expression ?



La direction du PRES accentue sa pression pour la fusion des universités et écoles qui le constituent : d'abord, IDEX1 et université fédérale de Toulouse, désormais IDEX2 et UT, grand établissement au statut juridique ambigu. Dans une première phase (2012), les diverses composantes du PRES signeraient un « pacte » constitutif ; puis seraient créés cinq collèges avant la fusion complète en 2022. Ce nouveau monstre serait cornaqué par un CA, assisté d'un sénat académique et d'un COS (liens avec le secteur industriel). Leur constitution s'affranchit allègrement de la représentativité des personnels.

Le projet initial avait été écarté par le jury car jugé trop timoré, le jury souhaitant que « l'UT dispose de pouvoirs de décision efficaces et de moyens importants (budgets et postes) y compris hors IDEX », des « pratiques vertueuses » et des dévolutions claires des collèges vers l'UT.

Ce projet initial d>IDEX-UFT avait provoqué une vive réaction des organisations syndicales et des personnels. Depuis, les labos se sont investis dans la poursuite de projets « d'excellence ». Avec les encouragements de directeurs de labo, et la neutralité apparente des directeurs d'UFR syndiqués, la direction du PRES a poursuivi sa marche en avant, dans l'opacité. Cela n'a pas facilité l'action syndicale. À Toulouse 3, hors IUT, l'action est, pour l'instant, retombée. Une motion « musclée » (rejet du projet) CGT-intersyndicale rejetée par le Congrès de Toulouse 3 (la FSU s'est abstenue !), puis proposition de motion tiédasse du SGEN (d'accord pour le projet en y associant les personnels) pour le CA. Dans les IUT, en revanche, assistance nombreuse à l'AG de présentation et diffusion d'un tract intersyndical. À Toulouse 2, l'action a repris : intersyndicale, tracts, opposition forte dans les conseils. Mais les motions finalement votées par les divers conseils sont du type : « OK pour les objectifs mais préservez nos missions et notre identité ». On en est là. ●

Jean-Pierre Guelfucci, Toulouse 3, membre de la CA



Angers : Élections dans un contexte d'austérité

Après le vote de la loi LRU et le passage de l'université d'Angers (UA) aux RCE, nous n'avons pas eu à attendre 3 ans pour que les termes « autonomie » et « liberté » soient vidés de leur sens. En effet, le passage aux RCE (contre lequel les élus SNESUP du CA s'étaient battus), qui nous avait été présenté comme une opportunité de rattraper notre sous-dotation historique (financière et en postes), aboutira à la présentation en décembre 2011 d'un budget 2012 d'austérité rendu « indispensable » pour faire face au désengagement de l'État. L'État avait lui-même négocié les nouvelles dépenses de l'UA telles que le rattrapage du SMIC, TD=TP, GVT, fonctionnement des bâtiments, etc. Or, la progression de la dotation est inférieure à celles-ci et la présidence en est réduite à planifier des « économies » (contrats de contractuel non renouvelés, baisse des budgets prévisionnels des composantes et des services centraux...). Ainsi la sanctuarisation de l'enseignement supérieur promise par Valérie Pécresse et réaffirmée par Laurent Wauquiez est-elle explicitement démentie sur le terrain.

Les élections des conseils centraux prévues le 17 janvier 2012 conduiront à la désignation d'un nouveau président pour notre université le 15 février 2012. Deux listes sont en lice avec des objectifs affichés sensiblement différents, alors même que les marges de manœuvre budgétaires sont très réduites (voire nulles si le budget n'est pas voté en décembre et que l'UA passe sous la tutelle du rectorat !).

Le clientélisme mis en place par le ministère pour affecter les moyens aux universités qui appliquent promptement ses directives pousse une première liste à proposer d'appliquer toutes les « opportunités » de la LRU et des RCE : emprunter, acquérir le patrimoine immobilier et récompenser l'excellence, promue comme voie de salut pour le plus grand nombre (alors qu'elle ne profite qu'à une minorité).

Une seconde liste, menée par le vice-président du CEVU sortant, affirme vouloir défendre les valeurs de collégialité de la gouvernance universitaire. Elle promet de ne pas recourir à l'augmentation des frais d'inscription des étudiants ou à l'alourdissement des charges d'enseignement des enseignants-chercheurs.

Des syndiqués du SNESUP sont engagés dans les deux listes du CA. La section syndicale de l'UA, qui essaye de peser sur les débats en cours, déterminera prochainement sa position. ●

Hervé Christofol, élu SNESUP au CA et responsable de la section de l'université d'Angers

Élections aux 3 conseils de l'université d'Aix-Marseille « fusionnée » : une élection à deux visages

Les 28 et 29 novembre ont eu lieu les élections aux trois conseils de l'université d'Aix-Marseille. Ces élections, les premières de l'université unique, consacrent le processus de fusion des trois universités. Pour autant, les résultats montrent qu'elle n'est pour l'instant qu'une façade, tant les votes ont été différents selon les secteurs. Deux listes étaient en présence pour les collèges A et B au CA. La nôtre, avec Michel Provansal comme candidat à la présidence, et celle emmenée par Yvon Berland, actuel président d'Aix-Marseille II, avec en rang 2 et 3 les deux autres présidents. Autant dire que les moyens des deux listes n'étaient pas équivalents !

Malgré un très bon programme et une campagne dynamique¹, nous sommes en première impression déçus du résultat : nous perdons dans les deux collèges du CA, avec 26 % en collège A et 40 % en collège B, et n'obtenons donc qu'un siège dans chaque collège. Au CS, nous obtenons 8 sièges (contre 20) ; et au CEVU, 4 (contre 12).

Mais l'analyse du vote par secteur dévoile un autre visage. Ainsi nos listes arrivent en tête dans les secteurs Sciences et ALLSH, qui représentent près de trois quarts des personnels. L'explication ? Tout d'abord, nous perdons les collèges A dans tous les secteurs, sauf en ALLSH et dans le secteur « Autres » (IUT et IUFM). Ensuite, et c'est un point essentiel, ce sont les personnels vacataires et les « chefs de clinique » (pas encore docteurs pour la plupart) qui font véritablement la différence en collège B au CA, où notre liste a perdu de 409 voix : au CS, la différence, en considérant uniquement les collèges B et C, n'est que de 60 voix. Si l'on y ajoute le collège D, elle passe à 370 voix ! Ajoutons à cela que les secteurs Santé, Droit et Économie-Gestion ont voté à plus de 85 % pour l'autre liste et avec un taux de participation nettement meilleur (plus de 72 % contre 60 % en Sciences et ALLSH). Enfin, la présence sur la liste adverse de personnes identifiées comme « anti-LRU », par naïveté ou ambition personnelle, a contribué à brouiller les cartes pour certains électeurs.

Ces résultats démontrent, s'il en était besoin, que les processus de fusion des établissements accentuent le manque de démocratie instauré par la LRU. ●

Bruno Truchet

¹ Visitez notre blog : alternative-amu.over-blog.fr



Chine

Universités et Recherche

→ Dossier coordonné par Jean Fabbri

En peu de temps, l'enseignement supérieur en Chine est devenu – d'abord par le nombre de ses étudiants et des universitaires qui y travaillent – le plus important du monde. Des changements économiques, sociaux, culturels et structurels sont en cours. Le rôle du système universitaire comme porteur de la double mission recherche/formation s'y trouve renforcé, comme la dimension des échanges internationaux. L'élévation massive du niveau d'études se combine avec une forte sélection qui maintient les sciences humaines dans une marginalité qui de fait interroge l'avenir de la société chinoise. À leur façon, les auteurs des articles du dossier éclairent ces multiples aspects, y compris la présence en France d'un nombre croissant d'étudiants chinois.

Dans la mondialisation

→ par Alessia Lefébure⁽¹⁾

Malgré la volonté gouvernementale de construire l'excellence, les jeunes Chinois qui le peuvent partent étudier à l'étranger. Ceci est dû aux problèmes de qualité, d'intégrité, de pénurie de ressources qualifiées de la majorité des établissements chinois.

La compétition économique mondiale se joue, aujourd'hui plus que jamais, sur le terrain de l'enseignement supérieur. Elle engage la capacité à produire, attirer et retenir les talents qui seront capables de développer une économie créatrice d'emploi et d'innovation. La Chine ne fait pas exception à la règle.

Depuis que le pays s'est engagé dans l'ouverture économique, son système éducatif a connu d'importantes évolutions touchant à son organisation, à son financement, à l'autonomie des établissements, aux programmes d'études, aux contenus, à la pédagogie et aux carrières des universitaires. Ces évolutions témoignent de la capacité du pays à faire évoluer ses institutions à la vitesse du développement économique. Elles sont également la réponse des leaders politiques aux nouveaux besoins d'une population plus aisée, plus éduquée, mieux informée, plus exigeante. Elles révèlent surtout les ambitions du gouvernement chinois qui, à travers une politique de construction de l'excellence universitaire et de recherche, souhaite faire de la Chine un lieu d'innovation et de haute technologie.

L'accent mis sur l'enseignement supérieur

Le gouvernement a choisi de concentrer les efforts et les moyens financiers sur le supérieur, le pays manquant surtout de personnels qualifiés et compétents aux postes de leadership économique, administratif et politique. Entre 1978 et le début des années 2000, l'université a progressivement retrouvé la place centrale qu'elle avait occupée à d'autres époques, de même que les universitaires, exclus pendant longtemps en tant



American dream...

qu'intellectuels, ont été de plus en plus sollicités pour contribuer à l'essor économique du pays. Les défis des premières années d'ouverture étaient d'assurer l'accès à un enseignement supérieur de qualité au plus grand nombre (le taux d'accès est passé en 30 ans de 6 % à 20 %), d'approvisionner le marché de l'emploi avec les compétences requises par les entreprises et de réconcilier les élites politiques avec les élites intellectuelles. La reconstruction de l'enseignement supérieur a requis des investissements considérables, qui ont été réalisés par l'État mais aussi par d'autres acteurs.

Si la part du budget de l'État consacrée à l'enseignement supérieur a augmenté d'une année sur l'autre (elle est aujourd'hui de plus de 1,5 % du PNB), l'État central a ensuite redéployé ses moyens en concentrant son effort financier sur un petit nombre d'établissements nationaux et de centres de recherche destinés à devenir des pôles d'excellence.

Pourtant, malgré les succès rapides et la visibilité croissante des établissements chinois sur la scène internationale, les jeunes Chinois qui en ont les moyens partent étudier à l'étranger. Le rapport annuel « Open doors »⁽²⁾ a livré des données qui confirment une tendance majeure. En 2010-2011, les États-Unis accueillent 157 558 étudiants chinois, nombre en croissance de 23 % par rapport à l'année précédente. Le flux à destination des États-Unis se concentre au niveau du master et du doctorat, et principalement dans les domaines de la gestion (28 %) et des sciences

de l'ingénieur (19 %), suivis des sciences de la vie et de la terre (12 %) et des mathématiques (11 %). Seulement 8 % choisissent les sciences humaines et sociales. Ces choix reflètent ceux des jeunes chinois en général, que ce soit dans leur pays ou à l'étranger.

Une confiance dans le système chinois encore à conquérir

L'enseignement de l'anglais s'est imposé dans toutes les formations et à tous les niveaux. Les séjours à l'étranger, en échange ou en double diplôme, se sont banalisés.

Même si ces dynamiques sont à l'œuvre, elles sont encore fortement limitées par une relative pénurie de ressources qualifiées. L'attractivité des universités chinoises d'excellence s'exerce surtout auprès de ceux qui ont fait de la Chine leur objet d'étude ou qui s'intéressent à la Chine dans une

dimension comparée. De la même façon, les étudiants qui choisissent d'effectuer une partie des études en Chine sont majoritairement motivés par l'apprentissage de la langue et par la perspective de vivre dans le pays. Les premières générations de « doublés diplômés » valorisent leur parcours sur le marché de l'emploi, mais sont souvent déçues par la pédagogie et la qualité inégale des cours et des services, une liberté d'expression académique limitée lorsqu'il est question de politique intérieure.

Pour retenir une partie des jeunes Chinois mais surtout pour bénéficier d'un transfert de savoir-faire, certaines universités américaines et anglaises ont été encouragées à s'implan-

Les universitaires, exclus pendant longtemps en tant qu'intellectuels, ont été de plus en plus sollicités pour contribuer à l'essor économique du pays.

Des études coûteuses



© Michèle Champagne

ter en Chine. Après Nottingham, l'université de New York (NYU) a annoncé l'ouverture d'un campus à Shanghai en 2013. Il offrira des cursus complets et délivrera des diplômes internationalement reconnus. Les étudiants qui le peuvent préfèrent malgré tout tenter l'admission à l'étranger, sur le campus principal. D'autres universités, comme Berkeley, préfèrent ouvrir des centres de recherche ne délivrant pas de diplômes mais servant de

plateforme pour la formation de jeunes ingénieurs, en partenariat avec l'université et l'industrie chinoise.

À côté de quelques pôles d'excellence, la majorité des établissements chinois connaît encore des problèmes de qualité, d'intégrité, de pénurie de ressources qualifiées et d'inadéquation par rapport aux besoins du marché de l'emploi. Retrouver la confiance des familles chinoises dans le système d'ensei-

gnement supérieur national sera le prochain défi des responsables politiques. ●

1. Dirige le programme Alliance à l'université Columbia, à New York. Rattachée au Centre de Sociologie des Organisations (CSO) à Sciences Po, elle a vécu et travaillé à Pékin entre 2001 et 2006, et s'intéresse aux politiques de l'enseignement supérieur en Chine et dans le monde.
2. Publié en novembre 2011 par l'Institute of International Education (IIE).

Article en version intégrale sur www.snesup.fr

Les traits marquants de l'enseignement supérieur chinois

→ par Luis Le Moynes, directeur de l'Institut supérieur de l'automobile et des transports (ISAT) à Nevers

Un système très hiérarchisé, accessible par concours, et fondé sur la recherche de l'excellence. Les coopérations avec l'étranger doivent être comprises dans cette perspective.

En Chine, des lois et réformes ont changé progressivement le paysage de l'enseignement supérieur. Dès 1998, des universités pluridisciplinaires de dimension importante sont envisagées, résultant de la fusion de plusieurs établissements spécialisés ou professionnels. À l'échelle du pays et de sa croissance, le nombre d'étudiants est passé de 5,6 millions en 2000 à près de 30 millions en 2010⁽¹⁾. Très hiérarchisé et accessible par concours, le système distingue trois catégories d'établissements d'enseignement supérieur : les universités d'enseignement général public, 740 établissements de niveau *Benke* (licence longue en 4 ans) et 1 168 établissements de *Zhuanke* (licence courte en 2 ou 3 ans) ; les établissements supérieurs de formation continue pour adultes (413 en 2007) ; les établissements supérieurs privés (297 en 2007). Ces établissements sont eux-mêmes classés en quatre catégories : les établissements d'excellence dépendant directement des ministères de l'Éducation (110 en 2008) ; les établissements dépendant partiellement d'un ministère et des autorités provinciales ; les établissements dépendant des autorités provinciales ; et les établissements dépendant des municipalités.

Les études se déclinent en trois cycles :

- le premier cycle, regroupe les formations courtes et professionnelles en 2 ans, les formations générales et professionnalisantes en 3 ans, les formations générales en 4 ans, correspondant aux formations *Undergraduate* du système anglo-saxon ou au grade de licence du LMD européen ;
- le deuxième cycle, regroupe les forma-

tions de master en 3 ans qui suivent les licences générales auxquelles les étudiants accèdent aussi par voie de concours ;

- le troisième cycle, c'est-à-dire le doctorat, toujours accessible par concours après master, et réservé aux établissements prestigieux. Les universités perçoivent selon leur statut un financement des autorités nationales, provinciales ou locales. Sur les 1 908 établissements d'enseignement supérieur, seulement un peu plus de 70

sont actuellement sous la tutelle directe du ministère de l'Éducation. L'admission aux universités est conditionnée par un concours national (*Gaokao*) de 3 jours au sortir du lycée, à l'issue duquel un classement des étudiants est effectué. Le nombre d'admis est en fonction du nombre d'inscrits et de la capacité d'accueil de chaque établissement. Les catégories supérieures d'universités imposent une barre d'admissibilité et, à l'intérieur de chaque établissement, les instituts ou facultés, selon leur

prestige, peuvent imposer une barre propre. Les universités de catégorie inférieure forment majoritairement à des licences en 3 ans. Le programme 211, lancé en 1995, vise à transformer une centaine d'universités en établissements d'excellence. Le programme 985, lancé en mai 1998, a pour objectif de faire émerger des universités chinoises de niveau mondial. D'où la nécessité d'élaborer des critères de classement des établissements, démarche qui a ensuite été étendue à l'international (classement de Shanghai).

Nature et enjeu des coopérations avec la France

Les coopérations universitaires entre la France et la Chine sont de deux types :

- plusieurs centaines d'accords bilatéraux entre établissements chinois et français existent avec une vitalité très différente d'un programme à un autre ;
- l'ouverture sur le territoire chinois d'établissements français (quelques conventions uniquement), obligatoirement en coopération avec un établissement chinois. L'École Centrale de Pékin, le GEA Tianjin ou l'Institut franco-chinois de l'énergie nucléaire à Zhuhai en font partie. D'autres institutions, telles que HEC ou Esmod, ▶▶

Sur les 1 908 établissements d'enseignement supérieur, seulement un peu plus de 70 sont actuellement sous la tutelle directe du ministère de l'Éducation.



► ont elles aussi ouvert des extensions en Chine proposant une offre diplômante aux étudiants chinois⁽²⁾. Comme dans d'autres pays d'Asie, la France apparaît en Chine comme peu chère en comparaison d'autres destinations comme le Royaume-Uni ou les États-Unis, bien que les différences aient tendance à se réduire (par exemple 9 000 € en France contre 17 000 € au Royaume-Uni pour les frais spécifiques en

master). En Chine comme en France ou ailleurs, l'expérience à l'étranger permet de compléter un CV relativement standard. En 2007, pour la troisième année consécutive, la Chine a accueilli plus d'étudiants étrangers qu'elle n'en a envoyés hors de ses frontières. Dans ce continent la France vient en 7^e position avec 4 698 étudiants inscrits dans un établissement chinois d'enseignement supérieur. ●

1. Ambassade de France en Chine (mai 2011).
2. L'ISAT de l'université de Bourgogne a créé un accord mixte (programme 3 + 3) avec l'Institut de technologie de l'automobile de l'université de technologie de Wuhan avec la double inscription Bourgogne/Wuhan où la première partie de la scolarité (3 ans) est faite en Chine et la deuxième partie (3 ans) en France sur un cycle ingénieur à la française.

Un bouleversement politique

→ par Alain Roux, historien sinologue

Si, désormais, les étudiants et les professeurs bénéficient des attentions du pouvoir, la qualité globale des universités est insuffisante et rend nécessaire le séjour à l'étranger.

L'enseignement supérieur en Chine connaît un âge d'or, même si on aperçoit clairement des zones d'ombre. Alors que les intellectuels du temps de Mao constituaient « la neuvième catégorie sociale puante » et étaient soumis périodiquement à des « campagnes de rééducation », « car ils étaient accrochés à la classe capitaliste comme les poils à la peau », ils font partie désormais « des forces avancées de la production » ou, si l'on préfère, de l'avant-garde sur laquelle s'appuie le Parti communiste chinois. Les étudiants, en tant qu'intellectuels en formation, profitent de cette amélioration de statut.

On devient étudiant en passant un concours d'entrée avec classement national (*Gaokao*). Selon le rang obtenu, on peut intégrer une des universités d'élite, ou entrer dans des universités plus modestes. Il existe des universités privées qui ont leurs propres règles de recrutement. L'anglais joue un rôle prépondérant dans la sélection. La qualité de l'enseignement donné n'est satisfaisante que dans les meilleures universités, les seules que visitent les étrangers invités. Il y aurait fort à dire sur l'équipement et les qualités pédagogiques des enseignants dans des universités de province où, de surcroît, l'accès à la toile est très contrôlé.

Les études sont de plus en plus coûteuses : à Pékin, les frais d'inscription sont de 6 000 yuan (= 600 €) par an pour les lettres, 5 000 pour les sciences. On doit y ajouter 750 à 1 500 yuan par mois pour le logement, 600 à 900 pour la nourriture. Dans une ville moyenne comme Xian, on compte 2 500 yuan

par an (550 yuan de frais de scolarité pour les universités publiques, 1 200 pour l'université privée, le reste étant des frais de cantine et de logement à 6 par chambre)⁽¹⁾. Les familles modestes ne peuvent suivre. Il existe heureusement des bourses versées par le ministère de l'Éducation nationale aux étudiants les plus brillants (800 € par an) ou par les universités sur le même critère, mais moins généreuses (200 à 400 €). On doit se rappeler que le mouvement démocratique de décembre 1986, qui coûta son poste de secrétaire général à Hu Yaobang et fut une des lointaines origines du mouvement de la place Tian'anmen en avril-juin 1989, commença à l'université des sciences et techniques de Hefei (Anhui) et portait d'abord sur les conditions de vie insupportables et sur la diminution des débouchés.

Se former à l'étranger et retourner en Chine

Selon un rapport officiel de 2011, le taux d'emploi des diplômés au bout de 6 mois serait de 89,6 % soit 3 points de plus qu'en 2010. On note cependant une tendance marquée à prolonger les études et à multiplier les qualifications et l'on trouve souvent des diplômés de haut niveau dans des emplois très modestes, comme celui de responsable de comité de rue.

La situation des professeurs de l'enseignement supérieur s'est améliorée depuis ces dernières années : à Pékin les salaires sont de 5 000 yuan par mois (500 €) et peuvent être portés à 7 000 yuan, à quoi s'ajoutent des droits d'auteur, des prestations et services de consultant, des charges de cours dans le privé. Le séjour à l'étranger devient un facteur irremplaçable dans les carrières et extrême-

ment valorisant. 81 % des chercheurs de l'Académie des sciences ont étudié à l'étranger, 54 % de ceux des écoles d'ingénieurs, 72 % de responsables des équipes de recherche tant publiques que privées. La Chine a envoyé, comme chercheurs ou étudiants à l'étranger 1,62 million de personnes entre 1978 et 2009. Alors que les retours n'étaient que de 18 000 en 2002, ils sont passés en 2010 à

100 800 qui ont trouvé aussitôt du travail. Il y avait, en 2010, 150 000 étudiants chinois aux USA, 90 000 en Grande-Bretagne, 20 000 en Australie, 20 471 en France. La politique officielle offre toute une série d'avantages pour le retour et diverses garanties pour permettre de repartir si on le désire. On assiste à un mouvement de va-et-vient entre la Chine et le pays où le chercheur a complété sa formation, auquel participent aussi les chercheurs chinois qui ont trouvé un emploi dans ce pays qu'ils aient ou non choisi d'en prendre la nationalité.

La Chine investit de plus en plus dans la recherche et le développement et compte, en 2007, 19,7 % des chercheurs du monde entier, soit autant en pourcentage que les États-Unis et que l'Union européenne. Cela donne, vu la population respective, 1,43 chercheur pour 1000 actifs, contre 10,6 aux Japon, 9,27 aux USA, 5,7 pour l'UE. Le nombre de brevets chinois est faible. La R&D chinoise est passée de 5 % des dépenses intérieures en 2000 à 8,9 % en 2007 : progrès rapide mais retard. De même le pays ne compte que 7 % des publications scientifiques (UE 37,3 %, USA 30,8 %, Japon 7,6 %). ●

1. Le revenu moyen en Chine est en termes de PIB de 100 euros par personne et par mois ou, en termes de PPA (parité de pouvoir d'achat), de 410 euros.

La Chine en phase de décollage



© AndrewG75

De la Chine vers la France

→ par Patrick David, professeur à l'École supérieure nationale de l'électronique et de ses applications (ENSEA)

Bien sélectionnés, les étudiants parviennent à un niveau correct, ce qui leur permet d'améliorer leurs possibilités de travail à leur retour en Chine.

Je participe au recrutement d'étudiants chinois depuis une dizaine d'années, au sein de l'ENSEA, école d'ingénieurs en électronique. Je donne aussi des cours préparatoires spécifiques dans le cadre de conventions et d'échanges réguliers avec trois universités et au sein du réseau n+i. Nous recrutons des étudiants ayant le *Benke* (*Gaokao* +4, comme le M1) pour entrer en deuxième année d'école d'ingénieurs.

La présentation des écoles d'ingénieurs est assez difficile à faire en Chine, car les Chinois ne connaissent pas le dualisme écoles/universités. La sélection sur dossier des étudiants chinois présente quelques pièges. À peu d'exceptions près, les notes sont sur 100. Mais le seuil pour obtenir une matière est 60. Les étudiants qui ont beaucoup de notes à 60 ne sont pas bons. Dans ces dossiers, la moyenne trimestrielle, qui inclut des matières obligatoires à caractère politique et des options culturelles, n'est pas significative pour un cursus d'ingénieur en France. En outre, comme il paraît facile de faire fabriquer des faux documents en Chine, la validation par un partenaire, l'attaché universitaire ou un représentant sur place dans le cas de

n+i, est donc indispensable. Un entretien sur place ou par vidéoconférence est souhaitable. Les étudiants candidats au départ ne proviennent pas nécessairement de milieux aisés. Un système familial, basé sur la famille élargie dont tous les membres se cotisent, permet à de bons étudiants issus de milieux modestes de venir sans bourse.

En visite dans les universités chinoises, on est frappé par le luxe de la partie officielle des édifices. À côté de ce luxe, les étudiants sont encore le plus souvent dans des dortoirs de 4 à 6 étudiants. Ils sont assez

surpris d'avoir leur propre chambre dans les résidences universitaires en France.

La qualité de l'encadrement en Chine, surtout pour les travaux pratiques est souvent insuffisante. Pour les examens, il semble que les efforts des étudiants chinois sont plus orientés vers la mémorisation que vers la pratique. À l'arrivée en France, la difficulté la plus évidente est celle de la langue. Il est rare que le niveau de français, courant ou scientifique, voire d'anglais, soit suffisant. La copie

d'un étudiant chinois a en général un aspect qui peut surprendre les correcteurs. Ces étudiants peuvent travailler énormément, mais sans bien savoir comment s'organiser. Il est souhaitable de leur fournir une sorte de tutorat afin de canaliser leur travail et aussi essayer d'éviter qu'ils restent entre Chinois.

▼
Avec l'inflation, le pouvoir d'achat n'est pas très élevé, surtout pour les jeunes enseignants.
▲

En dépit de toutes ces difficultés, les étudiants, bien sélectionnés, ont un grand potentiel de travail : après des difficultés initiales (parfois un redoublement), presque tous arrivent à un niveau correct.

Les motivations de ces expatriations sont variées : certains étudiants ayant mal réussi leur *Gaokao* et qui sont alors affectés dans une université peu réputée peuvent, en partant à l'étranger, améliorer leur CV. Plus généralement, il y a une grande envie de sortir de Chine pour mieux connaître le monde et améliorer leurs possibilités de travail à leur retour puisque la grande majorité des diplômés chinois en France retourne en Chine. ●

TÉMOIGNAGE DE TAO WEI MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN FINANCES PUBLIQUES À L'UNIVERSITÉ D'ÉCONOMIE D'HUBEI

Des obligations d'enseignement et de salaires variables selon les universités, les corps et les régions.

1. Comment sont recrutés les professeurs dans les universités chinoises ?

Les universités chinoises ont une grande autonomie dans le recrutement des professeurs. Pour les établissements supérieurs d'enseignement général, les conditions de recrutement sont relativement strictes : les candidats doivent être titulaires au moins d'un diplôme de doctorat, et les universités de grande réputation recrutent des chercheurs confirmés, c'est-à-dire ceux qui ont déjà publié dans de bonnes revues.

Quant aux écoles supérieures techniques et professionnelles et aux instituts privés, ils acceptent des candidats titulaires de master. Cependant, en raison du nombre de docteurs entrant sur le marché du travail, beaucoup d'entre eux présentent leur candidature dans ces établissements.

Chaque établissement supérieur établit alors un projet de recrutement. Pour être retenu, les candidats doivent tout d'abord envoyer un dossier composé du CV, des attestations de diplôme et de tout document attestant leurs qualités d'enseignement et de recherche. Si le dossier est retenu, l'établissement organise un entretien auquel participent généralement le doyen et les professeurs. C'est donc la faculté qui décide du recrutement.

2. Quelles sont leurs obligations d'enseignement (nombre d'heures par semaine, suivi des étudiants...) ? Quels sont les salaires et le pouvoir d'achat de ces salaires ?

Des obligations d'enseignement et de salaires variables selon les universités, les corps et les régions. Pour celles qui délivrent les diplômes de master et de docteur, le nombre d'heures d'ensei-

gnement est d'environ 200 heures par an. Pour les universités qui délivrent seulement les diplômes de bac +2 ou 3 (*Dazhuan*), de bac +4 (*Benke*), le nombre d'heures s'élève généralement à plus de 300. Les enseignants doivent, en outre, encadrer les stages et les mémoires des étudiants.

Les salaires des enseignants varient selon leur corps, le type de l'université et la région dans laquelle est située l'université. Ils sont constitués, d'une part, des fonds du gouvernement et, d'autre part, de la pension de l'université. Le salaire de professeur est beaucoup plus élevé que celui de maître de conférences. Par exemple, dans notre université, les revenus des maîtres de conférences s'élèvent à 50-60 000 yuans, et ceux de professeur à 120-150 000 yuans. Mais avec l'inflation, le pouvoir d'achat n'est pas très élevé, surtout pour les jeunes enseignants. Les revenus des enseignants d'une université réputée sont plus élevés que ceux des autres universités, et ceux des régions riches plus élevés que ceux des régions pauvres.

3. Comment les professeurs sont-ils organisés dans les universités pour discuter des questions de recherche et de pédagogie ?

Dans chaque établissement supérieur de Chine, des commissions organisent les discussions sur les questions de recherche et de pédagogie. Au niveau de l'université, les membres des commissions sont généralement le président et les vice-présidents, les doyens de la faculté et les personnels administratifs. Au sein de la faculté, les commissions sont constituées par le doyen, les vice-doyens, et les directeurs de départements.

Propos recueillis par Jean Fabbri

Repenser la coopération universitaire avec la Chine

→ par Gilbert Béréziat, professeur de biochimie et biologie moléculaire et président honoraire de l'université Pierre et Marie Curie

Une politique de massification aux résultats spectaculaires. Mais un système inégalitaire qui incite les plus aisés à se tourner vers l'étranger.

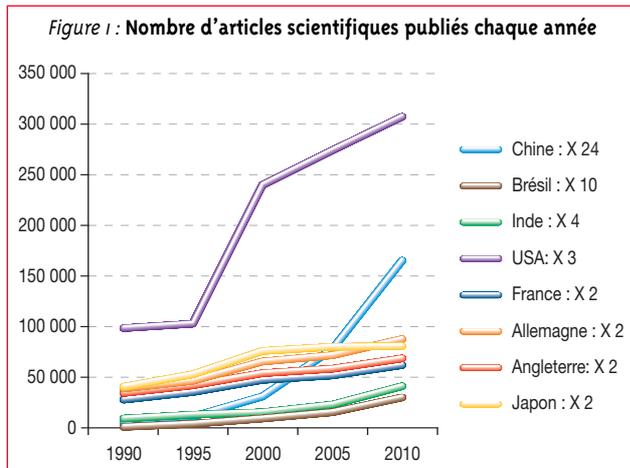
Dire que la Chine s'invite au banquet de la société de la connaissance est un euphémisme. Parmi les trois nations qui contestent le plus la domination des pays occidentaux et du Japon, la Chine est la plus fascinante. Comme l'indiquent les tableaux ci-dessous, l'Empire du Milieu connaît une croissance économique sans égal :

	Habitants (millions)			PIB (millions de \$)			PIB/Habitants		
	1990	2010	Croissance	1990	2010	X	1990	2010	X
Chine	1 135	1 331	17,3 %	357	4 985	13,96	0,3	3,7	11,9
Inde	850	1 170	37,6 %	317	1 377	4,34	0,4	1,2	3,2
Brésil	153	192,3	25,7 %	462	1 594	3,45	3,0	8,3	2,8

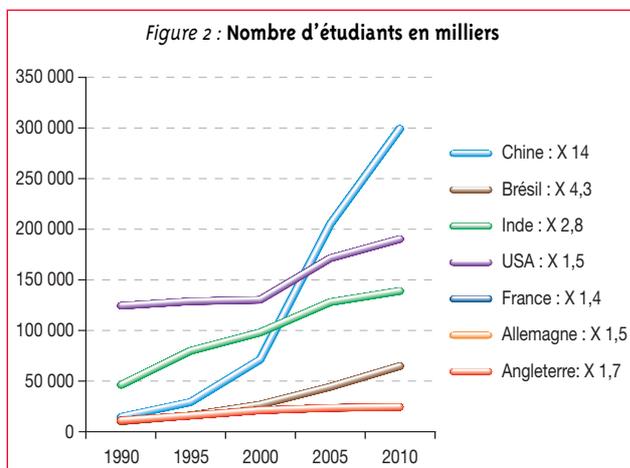
	Habitants (millions)			PIB (millions de \$)			PIB/Habitants		
	1990	2010	Δ	1990	2010	Ξ	1990	2010	Ξ
USA	249,6	309,5	24 %	5 755	14 119	2,45	23,1	45,6	1,98
Japon	123,5	127,4	3,2 %	3 058	5 069	1,66	24,8	39,8	1,61
Allemagne	79,4	81,5	2,6 %	1 714	3 330	1,94	21,6	40,9	1,89
France	56,7	62,9	10,9 %	1 244	2 649	2,13	21,9	42,1	1,92
Royaume-Uni	57,2	62,2	8,7 %	1 073	2 175	2,03	18,8	35,0	1,86

Source : Chiffres de la Banque mondiale.

Deux indicateurs, dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, viennent confirmer le dynamisme de la Chine : le nombre des étudiants et celui des articles scientifiques publiés.



L'évolution du nombre des étudiants a suivi des courbes parallèles montrant également le gigantesque développement des formations supérieures chinoises.



En Chine, d'ores et déjà, un quart d'une classe d'âge accède à l'enseignement supérieur et l'objectif affiché est d'arriver à 45 % en 2020. Le nombre d'étudiants chinois représente à ce jour plus de 20 % de l'ensemble des étudiants de la planète.

Une politique volontariste de massification

La décision de massifier les formations supérieures fut prise en Chine à la fin des années 80. Elle constitua un tournant historique pour un pays dans lequel la sélection des élites par des concours extrêmement formatés avait été consolidée par une organisation universitaire calquée sur celle de l'URSS. Elle s'est aussi accompagnée d'une augmentation de la durée des études, pour s'aligner sur celle des pays développés. Plus de 10 millions d'étudiants sont maintenant inscrits en licence longue de 4 années (*Benke*) alors que la proportion de ceux qui sont inscrits en licence courte (*Zhuanke*) diminue. Le nombre de diplômes de *Benke* délivrés voisine les 2 millions, mais il n'y a que 400 000 étudiants admis en master à l'issue duquel seuls 60 000 d'entre eux sont autorisés à s'inscrire en doctorat. Cette évolution très rapide a entraîné des difficultés dans les capacités du système universitaire à fournir les enseignants et les chercheurs nécessaires à l'encadrement de ces nouveaux étudiants. Dans le même temps, les familles furent appelées à participer au financement des études. La contradiction entre cette volonté de formation supérieure de masse et l'établissement de droits d'inscription importants à la charge des familles reste encore à résoudre. Les classements des universités, qu'ils soient nationaux ou internationaux, sont scrutés à la loupe en Chine. Pour les pouvoirs publics, ils servent de juge de paix de l'efficacité de la gouvernance. L'évolution de la place des universités chinoises dans le classement de Shanghai valide en quelque sorte cette stratégie. En 2003, 6 d'entre elles étaient classées dans les 400 premières universités mondiales, elles sont aujourd'hui 12 alors que la France plafonne à 14. La qualité des établissements est devenue inégale. Les familles qui en ont les moyens et qui n'ont pas trouvé de place dans les établissements les mieux cotés préfèrent envoyer leurs enfants étudier à l'étranger.

Rechercher le bénéfice mutuel

C'est ainsi qu'actuellement plus de 500 000 Chinois font leurs études à l'étranger. Leur admission s'y fait selon des procédures extrêmement diversifiées. Les universités anglo-saxonnes, en particulier, n'exigent pas la réussite au *Gaokao* car elles ont leurs propres systèmes de sélection.

Le nombre d'étudiants chinois en France est en forte progression. L'an dernier, ils sont devenus le plus important contingent d'étudiants étrangers (supérieur à 30 000) devant les Marocains, mais la France n'est que leur 7^e destination (la troisième européenne). En sciences, on ne peut que constater la médiocrité de la majorité de ceux qui choisissent la France avant le master ou le doctorat (moins de 10 % pour ces derniers). Sans doute les classements internationaux y sont pour quelque chose mais pas seulement. Rares sont les universités qui se sont dotées de dispositifs adéquats de recrutement et trop souvent le travail préparatoire est laissé à des officines chinoises privées aux pratiques incertaines. La moitié des étudiants chinois en France s'inscrivent en licence. L'Allemagne a fait un autre choix, elle n'accepte



Un réservoir exceptionnel d'étudiants

les étudiants chinois qu'à partir du master tandis que la Grande-Bretagne a une approche mercantile puisqu'à l'instar du Canada les droits payés par les étudiants étrangers sont très supérieurs à ceux payés par les nationaux.

Un autre facteur important dans l'évolution du système universitaire chinois a été la montée en puissance de la diaspora nord-américaine dans le système de recherche chinois. Cette diaspora a été mise à contribution et il n'est pas rare aujourd'hui de rencontrer des leaders de laboratoires chinois ayant des doubles positions dans une université américaine et à Pékin ou à Shanghai. C'est dire l'imbroglie salarial qui en résulte. Le schéma universitaire américain est devenu le schéma dominant pour les Chinois.

Lancée à la fin des années 90, la coopération de recherche entre la France et la Chine restait cantonnée à quelques domaines très appliqués comme, par exemple, le Laboratoire franco-chinois d'informatique, d'automatique et de mathématiques appliquées (LIAMA) situé à Pékin et créé en 1997 ou l'Institut sino-français de mathématiques appliquées (ISFMA) créé en 1998. Elle a d'ailleurs contribué à l'avance industrielle de la Chine dans certains secteurs comme les batteries pour véhicules électriques alors que l'industrie française investissait mollement dans ce secteur. Elle

s'est rapidement développée depuis puisque l'on ne compte pas moins aujourd'hui d'une trentaine de structures de recherche associées⁽¹⁾. Le glissement de la recherche chinoise de l'Académie des sciences vers les

universités devrait servir de levier à l'avenir pour les coopérations interuniversitaires. Reste la nécessité d'un renforcement de la coopération en recherche dans les sciences fondamentales sur une base plus équilibrée et surtout son extension dans les disciplines des sciences humaines et sociales. La France n'est en effet que le 8^e partenaire de la Chine pour la coopération en matière de recherche. Le rapport stratégique 2007-2013 de l'Union européenne concernant la Chine⁽²⁾ suggère qu'une page doit être tournée. La majorité des actions ont eu un effet bénéfique unilatéral et le rapport insiste sur la nécessité de promouvoir les considérations de bénéfice mutuel dans les opérations futures. ●

1. <http://www.ambafrance-cn.org/Laboratoires-joints-franco-chinois.html>

2. European Union External Action : Country Strategy Papers 2007-2013 China.

Article en version intégrale sur www.snesup.fr

▼
Le rapport stratégique 2007-2013 de l'Union européenne insiste sur la nécessité de promouvoir les considérations de bénéfice mutuel dans les opérations futures.
 ▲

SHANGHAI VU DE SHANGHAI

En 2002, le président de l'université Jiao Tong de Shanghai a chargé un professeur de chimie, Nian Cai Lu, de lui fournir une étude sur les meilleures universités mondiales pour cibler ses coopérations scientifiques et les échanges d'étudiants. En se basant sur l'étude de la bibliométrie enregistrée sur la base de données créée par Thomson (ISI web of sciences), il prit en compte le nombre de publications scientifiques en particulier les plus citées et celles publiées dans les revues *Science* et *Nature*. Il tint également compte du nombre de prix Nobel et du nombre de médailles Fields obtenues par les anciens étudiants de chaque université ou présentes dans leur staff académique.

En 2003, la publication du premier classement déclencha une

polémique car elle faisait la part belle aux pays qui utilisent la langue anglaise comme « *lingua franca* » universitaire. Des responsables d'établissements français, où se concentrent des étudiants recrutés majoritairement par concours (ENS, X, Mines...) défenseurs du « *small is beautiful* », intervinrent en se rendant à Shanghai. Ils obtinrent une pondération des données pour tenir compte de la taille des établissements. Deux universités françaises se situaient dans les cent premières universités mondiales et 12 dans les 400 premières en 2003. En 2010, cela n'a guère changé. L'utilisation de cette pseudo-hiérarchie par des pouvoirs publics pour restructurer l'enseignement supérieur et la recherche est une spécificité française !

La recherche fondamentale en Chine

→ par Jean-Pierre Bourguignon, directeur de recherche au CNRS

Le gouvernement chinois a mis en place une très ambitieuse politique universitaire donnant toute sa place à la recherche fondamentale. Le cas des mathématiques est édifiant.

La volonté du gouvernement chinois est d'augmenter la capacité du pays de produire des biens ayant une plus grande valeur ajoutée dans un avenir proche puisque la Chine devrait faire face à un manque de main d'œuvre vers les années 2030-2035, un des effets de long terme de la politique nataliste restrictive, politique qui, en revanche, permet une amélioration rapide de niveau de vie. Le pays devant contribuer à la recherche au meilleur niveau, les autorités académiques essaient de faire revenir, au moins pour des périodes de temps substantielles, des enseignants-chercheurs chinois formés et installés dans des pays étrangers. Il y avait une séparation traditionnelle forte entre l'Académie des sciences (et ses nombreux instituts) et les universités. Cette distance n'a pas été abolie mais une plus grande fluidité pour les personnes a été rendue possible. L'Académie a cependant sa propre université située, depuis la Révolution culturelle, dans la province d'Anhui. Le nouveau schéma universitaire fait une plus grande place à la transversalité de la formation et donne une responsabilité particulière à neuf universités dont les responsables se réunissent régulièrement. L'identification de

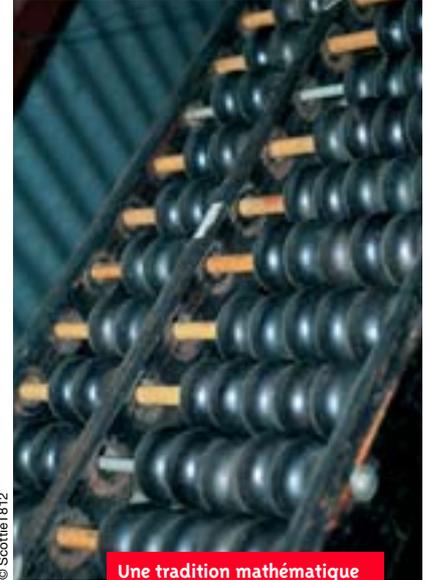
celles-ci est bien entendu facilitée par l'existence d'un concours national pour les étudiants à l'entrée de l'université. Il en résulte une compétition très forte entre universités qui cherchent à attirer les meilleurs étudiants et aussi les meilleurs chercheurs. La plupart ont un nombre considérable de postes vacants à pourvoir rapidement... sans baisser le niveau du recrutement, un défi difficile à relever. Des changements forts accompagnent ce développement : la mise à disposition des directions des universités de moyens considérables avec une grande liberté dans leur utilisation (amélioration des bâtiments, soutiens pour des projets spécifiques aux étudiants, traitements particuliers donnés à certains professeurs, notamment ceux qui reviennent de l'étranger...).

▼
Le nouveau schéma universitaire fait une plus grande place à la transversalité de la formation.

Il s'agit de plans évalués par des comités internationaux. Certaines institutions chinoises occupent d'ores et déjà une place de leader dans des domaines de la génomique, par exemple. Des universités se sont par ailleurs lancées dans le développement d'entreprises. Un groupe comme Founders, rattaché à l'université de Beijing, a développé en une quinzaine d'années un réseau considérable d'entreprises intervenant dans de nombreux secteurs allant des industries de la communication et de l'information à la pharmacie.

▲

Des thésards nombreux et motivés



© ScottletB12
 Une tradition mathématique fort ancienne

Il va même ouvrir son propre hôpital, qui devrait être le plus grand de Beijing.

La Chine a une tradition mathématique fort ancienne et a décidé de mettre en place un programme ambitieux pour développer la discipline de façon très volontariste en s'appuyant sur un certain nombre de départements d'université qui forment de très nombreux thésards. Ont aussi été mis en place des dispositifs diversifiés pour faire revenir dans le pays des étudiants formés à l'étranger en leur offrant des postes.

Dans plusieurs domaines de la recherche mathématique fondamentale, la Chine a déjà des acquis considérables, et des efforts sont faits pour identifier des secteurs de moindre compétence afin d'élever le niveau de la formation et de la recherche. Cela peut passer par le recours à des chercheurs étrangers, soit en les invitant à faire des cours, soit en leur envoyant des étudiants sélectionnés pour une formation au plus haut niveau.

La situation de la recherche mathématique plus tournée vers les applications est un peu différente dans la mesure où celle-ci est encore très marquée par les structures héritées de la période de liens étroits avec l'Union soviétique, avec une tendance à l'hyperspécialisation des sujets qui rend difficile la pénétration d'idées plus modernes faisant appel à des percées, quelquefois fondamentales, qui ont un impact transversal à plusieurs domaines d'application. Cette lacune a été identifiée et des réorganisations énergiques sont en cours. ●

RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Une jurisprudence incisive du Conseil d'État

→ par Isabelle de Mecquenem, responsable du sous-secteur « Affaires personnelles »

Plusieurs recours individuels ont abouti à des décisions favorables. L'interprétation du décret de 2008 en est fortement clarifiée.

Le récent rapport du député Laurent Hénard sur l'enseignement supérieur⁽¹⁾ s'est fait l'écho d'une vision euphorique de la nouvelle organisation des concours de recrutement des enseignants-chercheurs transférée aux établissements depuis la rentrée 2009, introduisant notamment un « calendrier assoupli » de la publication des postes à pourvoir, censé permettre une meilleure prise en compte des besoins de chaque établissement tout au long de l'année. Tout en soulignant les aspects positifs des procédures de recrutement des enseignants-chercheurs découlant du décret du 10 avril 2008 instaurant les comités de sélection, généreusement conçus pour « favoriser la transparence et la diversité des recrutements », le rapport prend aussi discrètement acte des modifications significatives introduites à la fin de l'année 2010 par le Conseil d'État dans l'économie même du dispositif, en se gardant bien d'évoquer la source de l'interprétation plus claire et plus équilibrée du décret qui prévaut aujourd'hui dans les établissements, par l'attribution de la qualité de jury au comité de sélection, et non plus au conseil d'administration, ainsi que l'obligation faite



© DR

au conseil d'administration en formation restreinte de motiver ses décisions défavorables. En cette fin d'année 2011, des avancées encore plus conséquentes ont été obtenues, renforçant les droits des candidats vis-à-vis d'irrégularités et d'aberrations toujours possibles, car, contrairement à ce que soutient le rapport parlementaire, le recrutement des enseignants-chercheurs reste une opération à hauts risques. Nous avons observé une véritable série noire en matière de recrutement de professeurs des universités, toutes disciplines confondues, dont voici quelques exemples : un procès-verbal erroné du comité de sélection transmis au conseil d'ad-

ministration, alors que le candidat était classé premier ; la lettre de veto d'un directeur d'IUT non datée a été opposée au recrutement d'une candidate classée première par le comité de sélection et retenue par le conseil d'administration ; une candidate classée deuxième qui n'obtient pas le poste, alors que le premier s'est désisté pour un autre établissement ; un candidat classé premier par le comité de sélection qui essuie un refus non motivé du conseil d'administration, etc. Le succès très récent de plusieurs recours individuels déposés par des enseignants-chercheurs auprès du Conseil d'État avec l'aide de l'avocate du SNESUP s'avère de ce point de vue très en-

courageant. Ces collègues ont en effet obtenu l'annulation du concours et le Conseil d'État a fait injonction aux établissements de statuer à nouveau sur leur candidature dans un délai de 3 mois. Avec l'exigence de motivation des délibérations de chacune des instances chargées du recrutement des enseignants-chercheurs, la clarification de leur rôle respectif qui s'avère complémentaire au lieu des fréquentes confusions constatées, le contrôle des décisions peut s'appuyer sur des arguments tangibles et offrir ainsi une prise à la contestation lorsqu'un excès de pouvoir se produit. Ces arrêts revêtent également une portée symbolique, puisque la plus haute juridiction administrative les a rendus, non pas par la seule 4^e sous-section chargée du contentieux des enseignants-chercheurs, mais par les deux 4^e et 5^e sous-sections réunies, ce qui renforce leur autorité. Enfin, le Conseil d'État a décidé de les publier sur son site ainsi qu'au *Recueil Lebon* afin de leur assurer la publicité correspondant à leur importance déterminante. ●

(1) Assemblée nationale, rapport n° 3805, annexe 35 – rapport de M. Laurent Hénard sur le projet de loi de finances pour 2012, 12 octobre 2011, 55 p.

SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT

Des modifications insatisfaisantes du dispositif

→ par Philippe Aubry, secrétaire national

Une réforme du Supplément familial de traitement (SFT) est en préparation depuis plusieurs mois. Il est envisagé d'augmenter progressivement le montant ridicule de 2,29 € perçu pour un seul enfant pour atteindre 30 € en cinq ans. Mais pour plusieurs enfants ne serait conservée qu'une somme fixe proche des forfaits planchers actuels. Dans le cadre d'une séparation des parents, seul un parent agent public pourrait le percevoir.

Ceux qui perçoivent déjà un SFT ne subiraient pas de modification du système tant que leur situation familiale ne change pas. Les propositions gouvernementales financées à coût quasi constant ont été jugées inacceptables par la FSU alors que le coût global du SFT diminue mécaniquement sous l'effet du non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux. Aucune disposition réglementaire n'étant encore

LE SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT EN CHIFFRES (en euros par mois)

Nombre d'enfants	Actuellement	Projet
1	2,29	30
2	73 à 110	73
3	181 à 281	181
Par enfant en plus	129 à 204	129

publiée alors que l'entrée en vigueur du nouveau dispositif était prévue début

2012, le SNESUP vous informera de l'évolution de ce dossier. ●

Élaboration des référentiels licence : le règne du secret

→ par Marc Champesme, représentant du SNESUP au Comité de Suivi Licence

Alors que les objectifs des « référentiels de compétences » prévus par l'arrêté licence se limitent à rendre ceux-ci plus lisibles par les employeurs, le SNESUP revendique l'élaboration de référentiels nationaux de formation.

Lors de sa dernière séance du 10 novembre 2011, le comité de suivi licence a commencé à discuter des premiers projets de « référentiels de compétences » prévus par le nouvel arrêté licence d'août 2011. Alors même que la construction et l'utilisation de ces référentiels sont désormais encadrés par la réglementation, nous avons pu constater lors de cette réunion que le MESR poursuit ce travail dans la logique d'opacité qui avait prévalu lors de l'élaboration des premiers référentiels au printemps dernier : mis à part les noms des cinq experts – un pour chaque grand domaine de formation⁽¹⁾ – désignés par le MESR pour diriger ce travail, et malgré les demandes répétées des organisations représentées à ce comité de suivi (dont le SNESUP), le MESR n'a donné aucune information sur la méthode choisie, ni même sur le calendrier prévu ou la liste des organisations qui seraient associées à cette tâche.

Les cinq projets de référentiels soumis au comité de suivi étaient limités aux « compétences transversales et préprofessionnelles » de chaque domaine de formation. Les contenus de ces documents étant très proches, le comité de suivi s'est prononcé en faveur d'un texte commun à l'ensemble des formations qui pourrait, selon les besoins, être complété ou précisé dans chacun des référentiels de mention. Le 8 décembre, une nouvelle réunion du comité de suivi devrait être consacrée à ces référentiels. Depuis la mise en place du LMD en 2003, le SNESUP revendique⁽²⁾ l'élabora-



Recherche mise au point

© S-Square

tion de référentiels nationaux de formation avec les objectifs suivants :

- garantir les mêmes droits pour tous les titulaires d'un même diplôme, notamment pour les poursuites d'études en master ;
- donner une base commune à l'ensemble des universités pour la conception des maquettes de licence, tout en permettant la mise en œuvre de parcours diversifiés ;
- assurer la double finalité de poursuite d'études et de diplôme qualifiant pour l'insertion professionnelle, ce qui nécessite une reconnaissance de la qualification du diplôme de licence dans toutes les conventions collectives et toutes les fonctions publiques ;
- permettre une bonne lisibilité du système de formation pour les étudiants et l'ensemble de la société ;
- servir de référence pour l'évaluation

des besoins puis l'allocation des moyens aux établissements.

À l'opposé, les objectifs des « référentiels de compétences » prévus par l'arrêté licence se limitent à une meilleure lisibilité des compétences des diplômés par les employeurs. Ils s'inscrivent de plus dans un processus de substitution de la reconnaissance collective des qualifications conférées par les diplômes par une simple prise en compte des compétences inscrites dans le « livret personnel de compétences » de chaque demandeur d'emploi. ●

(1) Sciences Humaines et Sociales, Arts Lettres Langues, Sciences et Technologies, Droit Économie Gestion, STAPS

(2) Cf. également « Les propositions du SNESUP pour le cycle licence » à www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=5652&ptid=5&cid=3833

ENTRE DEUX FL...

Des enseignants précaires à vie

→ par William Charton, membre du secteur SDP

L'actualité rattrape les enseignants contractuels de FLE⁽¹⁾ des établissements d'enseignement supérieur avec l'annonce pour février de la loi relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels. Les modalités de titularisation évoquées pour l'instant dans le cadre de ce texte consisteraient en des concours réservés met-

tant en avant l'expérience professionnelle. Malheureusement, aucun nouveau corps ne sera créé et ces concours ne pourront, s'ils existent un jour, ne concerner que des domaines déjà existants.

Or la principale difficulté des enseignants contractuels en FLE est l'absence totale de concours correspondant à leur spécialité. Le FLE peut être

considéré comme une mention ou une spécialisation mais pas comme un domaine à part entière. Point de sortie donc pour ces enseignants qui risquent fort de rester contractuels toute leur vie, multipliant les heures de cours pour des salaires très faibles et non évolutifs. ●

(1) Français langue étrangère.

FLI (FRANÇAIS LANGUE D'INTÉGRATION)

Une trouvaille de campagne préélectorale

→ par Cécile Bruley (Paris 3), Catherine Carlo (Paris 8), Chantal Claudel (Paris 8), Véronique Laurens (Paris 3)

Deux décrets sont parus les 11 et 12 octobre 2011 (2011-1265/2011-1266). Le premier accroît l'exigence du niveau requis en français pour l'obtention de la nationalité. Le second porte sur la labellisation des organismes de formation linguistique des adultes migrants et stipule que seuls les organismes labellisés seront retenus dans les marchés publics. Pour être labellisés, ces organismes auront l'obligation d'embaucher des formateurs diplômés d'un master FLI. Dans cette perspective, le ministère de l'Intérieur incite actuellement les universités à mettre en place de tels masters. Personne ne conteste l'intérêt de permettre aux

migrants de s'engager dans l'apprentissage du français mais cette évolution de la politique linguistique de l'État est discutable, au moins sur trois points :

- l'incongruité de voir le ministère de l'Intérieur s'immiscer dans la définition des cursus universitaires, alors que la modification des programmes incombe aux missions des universitaires et qu'à ce titre, cela fait maintenant quelques années que les masters en didactique des langues intègrent des modules visant la formation à l'enseignement du français aux migrants ;
- le contrôle accru exercé sur les organismes et les associations du secteur de la formation ;

- la subordination de l'accès à la naturalisation française à une augmentation du niveau de langue exigé.

Réfléchir à la question des politiques migratoires et des langues, et agir conjointement scientifiquement, politiquement et institutionnellement, suppose une réflexion bien plus élaborée et approfondie, et du temps, de la concertation et une détermination à engager les moyens nécessaires, hors de toute urgence du calendrier électoral.

À noter également sur le FLI, un droit de réponse de l'équipe FLI et un appel à débat sur www.christianpuren.com/fli ●

SATT is fashion⁽¹⁾

→ par Marc Neveu, secrétaire national, responsable du secteur « Recherche »

La création d'une dizaine de « Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies » privilégie l'aspect marchand au détriment de l'intérêt scientifique ou social des inventions.

Dans le cadre des Investissements d'Avenir, les « Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies » (SATT) tiennent une place centrale dans le dispositif d'Innovation de la SNRI. Elles draineront 900 M€ sur le milliard d'euros de l'action « Fonds national de valorisation ».

Le MESR affiche pour objectif « d'accroître l'efficacité du dispositif français de valorisation de la recherche publique et d'améliorer significativement ses résultats, que ce soit sous forme de licences, de partenariats industriels, de création d'entreprises ou en facilitant la mobilité des chercheurs. Le fonds financera les actions de valorisation de la recherche publique et en particulier la maturation. »

La création d'une dizaine de SATT, structures à vocation locale détenues majoritairement par des groupements d'établissements et d'organismes de recherche, est censée « améliorer la professionnalisation de la valorisation de la recherche et renforcer les compétences des sites universitaires » en « gérant les activités de valorisation au plus près des laboratoires et des entreprises », en lien avec les pôles de compétitivité bien sûr. Si l'objectif de substitution d'une structure unique aux multiples dispositifs coexistant sur un même site pour améliorer le service rendu aux chercheurs

désireux d'effectuer une valorisation de recherches finalisées n'est pas en soit condamnable, c'est bien aux entreprises que ce service est prioritairement destiné, leur ouvrant un guichet unique dans le supermarché de la valorisation universitaire.

« Le soutien de l'État sera essentiellement consacré au financement de la maturation et des preuves de concept, étape essentielle afin de démontrer l'intérêt technologique et commercial d'une invention issue de la recherche publique avant son transfert vers le monde économique ». On constate bien que seul l'aspect marchand est mis en avant, par le retour sur investissement, et que l'intérêt scientifique ou social des inventions n'est jamais considéré.

Au-delà de l'affichage presque anodin de ces objectifs, un pilotage ministériel impose le remplacement des structures existantes (SAIC par exemple), en procédant à un véritable chantage (les fonds de la « maturation » ne seront pas versés si les SATT ne sont pas créées). Ce pilotage est à mettre en parallèle avec la restructuration forcée des établissements dans le cadre des Investissements d'Avenir (fusions imposées pour prétendre aux IDEX).

Par ailleurs, ces structures sont à « gouvernance resserrée », avec un PDG⁽²⁾ et

un CA dont sont exclus les personnels. Ces structures locales sont à géométrie très variable, allant de l'échelon du PRES, ou de la région jusqu'à de l'inter-régional (la SATT Bourgogne-Franche-Comté-Lorraine sera peut-être visible depuis Shanghai vu sa surface...). Démocratie niée, pilotage et gigantisme sont des moyens très sûrs pour éloigner du processus de décision ceux qui font de la recherche appliquée dans nos universités. C'est également un moyen de soustraire des masses financières potentiellement importantes du domaine d'intervention du CA des établissements. Cette démarche est semblable à l'éviction du Parlement d'un débat sur les Investissements d'Avenir qui sont de fait de nature extrabudgétaire (voir schéma).

À l'évidence, les SATT confortent le processus des investissements d'avenir. Comme pour les IDEX, nous devons nous y opposer dans nos CA pour que la communauté universitaire puisse décider par elle-même de toutes les dimensions thématiques, fondamentales ou appliquées, de la recherche. ●

(1) Mes excuses les plus plates pour ce calembour exécutable...

(2) Dans les pages « annonces » d'un journal : profil grande école de commerce 125 K€.

L'ancrage des listes soutenues par le SNESUP dans les sections du CNU

→ par Jean Fabbri

Nous publions ici, en complément de la première analyse du scrutin CNU parue dans nos colonnes (n° 599, nov 2011, page 7), les résultats des élections dans les bureaux des sections et au bureau de la CP-CNU. Apparaît clairement la part majeure qu'y occupent les collègues porteurs des plates-formes syndicales inspirées par notre syndicat,

et la capacité de synthèse que chacun d'eux incarne avec son engagement scientifique au cœur de sa discipline. Une leçon pour tous ceux qui, invoquant « l'excellence scientifique », entendent par là-même décrédibiliser toute forme de réflexion collective et solidaire...et le rôle et les propositions du SNESUP. ●

LISTE DES MEMBRES DES BUREAUX (LISTES SNESUP OU SOUTENUES PAR LE SNESUP)					
Section 3	Anne-Sophie Chambost - Assesseur B	Section 21	Sylvie Pittia - Présidente	Section 35	Olivier Vanderhaegue - VP A
Section 4	Olivier Nay - Président		Pascal Montaubin - Assesseur B		Frédérique Moreau - VP B
Section 5	Sandrine Michel - VP B	Section 22	Philippe Bourdin - Président	Section 36	Jean-Paul Deroin - VP A
Section 6	Thierry Come - VP B	Section 23	Hervé Regnaud - Président		Annie Duperret - VP B
Section 7	Sylvie Plane - Présidente		Kamala Marius-Gnanou - Assesseur B	Section 37	Laurence Picon - Présidente
	Thierry Ponchon - VP B	Section 24	Olivier Ratouis - VP A		Jean-Claude Roger - VP A
Section 8	Marie-Karine Lhommé - VP B	Section 25	Xavier Buff - Président		Alexei Sentchev - VP B
Section 9	Hervé Bismuth - Assesseur B		Vincent Blanloeil - VP B	Section 37	Didier Voisin - Assesseur B
Section 10	Isabelle Krzywkowski - VP A	Section 26	Marc Quincampoix - Président	Section 60	Moussa Ait Abdelaziz - VP A
	Pascal Vacher - Assesseur B		Fabienne Comte - VP A		Florence Labesse - VP B
Section 11	Pierre Cotte - Président		Alain Huard - VP		Philippe Sardain - Assesseur B
	Yann Bevant - VP B		Fabrice Vanderbroucke - Assesseur B	Section 61	Maxima Wack - Assesseur B
Section 12	Martine Dalmas - VP A	Section 27	Dominique Faudot - VP A	Section 62	Bertrand Garnier - Assesseur B
	Jean-Louis Georget - Assesseur A	Section 28	Georges Landa - Président	Section 63	Véronique Gugleimi - VP B
Section 14	Jacques Terrasa - Président		Anne Joulain - VP B	Section 64	Thierry Oster - VP B
	Sylvie Bouffartigue - VP B		Caroline Andreazza - Assesseur B	Section 65	Olivier Oudar - Président
	Ernestine Carreira - Assesseur B	Section 30	Djamel Benredjem - Président		Amand Chesnel - Assesseur B
Section 15	Isabelle Rabut - Présidente		Stéphane Chaussedent - Assesseur B	Section 66	Jacques Grober - VP B
	François Clément - VP B	Section 31	Mohamed Barj - VP A		Sylvie Thirion - Assesseur B
	Homa Lessan-Pezechki - Assesseur B		Didier Chamma - Assesseur B	Section 67	Geneviève Prevost - VP A
Section 16	Ingrid Banovic - VP B	Section 32	Jean-Pierre Mahy - VP A		Isabelle Combroux - Assesseur B
	Heidi Charvin - Assesseur B		Stéphane Mazieres - Assesseur B	Section 68	Joël Fleurence - VP A
Section 17	Marie-Laurence Desclos - Présidente	Section 33	Alternance Intersyndicale/QSF	Section 69	Laurence Casini - Assesseur B
Section 19	Olivier Martin - Président		VP A - Assesseur B	Section 70	André Robert - Président
	Isabelle Astier - VP A		Pascal Marchet - VP B		Thérèse Lévène - Assesseur B
	Sylvie Laurens - VP B	Section 34	Christophe Sauty - Président	Section 71	Françoise Albertini - VP B
	Céline Bessière - Assesseur B		Véronique Buat - VP A	Section 72	Philippe Nabonnand - VP A
Section 20	Alain Bertho - Président		Christophe Balland - VP B		Gilles Denis - VP B
	Sylvie Beyries - VP A		Nathalie Brouillet - Assesseur B		Catherine Allamel - Assesseur B
	Ghislaina Gallenga - VP B	Section 35	Didier Bourles - Président	Section 74	Anne Roger - Assesseur B

CP-CNU	
Présidente : Dominique Faudot	
Bureau	
• Groupe 1 :	Olivier Nay (section 04, science politique), PR à Lille 2 Droit et Santé, liste « Pluralisme et autonomie de la science politique », soutenue par le SNESUP
• Groupe 2 :	Thierry Come (section 06, sciences de gestion), MCF à l'université de Reims, liste « Transparence ouverture pluralisme » soutenue par le SNESUP et le SGEN
• Groupe 3 :	Isabelle Krzywkowski (section 10, littératures comparées), PR à Grenoble 3, liste SNESUP
• Groupe 4 :	Pascal Montaubin (section 21, histoire, civilisations, archéologie et art des mondes anciens et des mondes médiévaux), MCF à l'université de Picardie-Jules Verne, liste SNESUP
• Groupe 5 :	Rosane Ushirobira (section 25, mathématiques), MCF à l'université de Bourgogne, liste SGEN
• Groupe 6 :	Jean Orloff (section 29, constituants élémentaires), PR à Clermont 2 Blaise Pascal, « Liste indépendante de rassemblement »
• Groupe 7 :	Didier Chamma (section 31, chimie théorique, physique, analytique), MCF à l'université de Perpignan, liste SNESUP
• Groupe 8 :	Christophe Sauty (section 34, astronomie, astrophysique), PR à l'Observatoire de Paris, liste « Union pour l'astronomie et l'astrophysique soutenue par le SNESUP, le SGEN et le SNPRES-FO »
• Groupe 9 :	Jean-Louis Izbicki (section 63, génie électrique, électronique, photonique et systèmes), PR à l'université du Havre, nommé par le MESR, membre du SGEN
• Groupe 10 :	Michel Mathieu (section 68, biologie des organismes) PR à l'université de Caen, liste « Pour la qualité de l'enseignement supérieur et le développement de la recherche en biologie des organismes »
• Groupe 11 :	Gilles Denis (section 72, épistémologie, histoire des sciences et des techniques), MCF à Lille 1 Sciences et technologies, liste SNESUP.

MAROC

Les profs en ordre de bataille

→ par Khadhija Skalli

Les enseignants-chercheurs recrutés après la réforme de 1997 décident de renouer avec la protestation. Grève, sit-in, marche... Un mouvement de grande envergure est prévu en décembre.

Les enseignants-chercheurs universitaires, recrutés dans le cadre de la réforme de 1997, reviennent à la charge. Ils ont décidé de réinvestir le terrain de la protestation pour faire valoir leurs revendications qu'ils jugent « légitimes ». La relance des hostilités démarre le 5 décembre prochain par une grève nationale dans tous les établissements de l'enseignement supérieur, à l'appel de la Coordination nationale des enseignants-chercheurs.

Les protestataires, qui sont au nombre de 6 000, observeront également des sit-in et organiseront des marches pour faire pression sur le ministère. Ils dénoncent « la politique de la sourde oreille », et décident de durcir le ton pour faire entendre leurs voix. L'assemblée générale de leur syndicat (SNE-SUP), le 6 janvier prochain, devrait se prononcer sur d'autres moyens de protestation.



Un mouvement déterminé

Est réclamée l'annulation du concours de passage du grade de professeur habilité (PH) au grade de professeur de l'enseignement supérieur (PES). Selon Hamid Lakhari, coordinateur national des enseignants-chercheurs, cette situation de blocage serait démotivante pour la recherche. Il est donc demandé à la tutelle de « considérer l'habilitation à diriger des recherches comme un diplôme et non pas une attestation » et « d'accorder des années de bonification

aux enseignants recrutés après 1997, au même titre que les bonifications accordées aux enseignants recrutés avant ». « Le corps des enseignants-chercheurs au Maroc est soumis à deux statuts différents : le statut de 1975 et celui de 1997. Or l'article 38 du décret du 19 février 1997 abroge les dispositions du décret du 17 octobre 1975. Cette incohérence a généré des iniquités. Elle accorde des avantages et privilèges aux enseignants recrutés avant 1997 qui accèdent au grade de PES sur la base d'ancienneté et met les bâtons dans les roues pour ceux qui ont été recrutés après cette date », poursuit Hamid Lakhari, qui appelle la tutelle à engager un processus de dialogue et de négociation.

Les enseignants-chercheurs exigent également l'amélioration de leur situation financière et d'exonérer d'I.R. les indemnités liées à la recherche. ●

GRANDE-BRETAGNE

Mobilisation de masse contre la réforme des retraites dans la fonction publique

→ par Thierry Labica, MC à Paris 10

La grève nationale du 30 novembre de la fonction publique a été massivement suivie. Dans un environnement d'hostilité féroce, tant politico-médiatique que juridique, au droit de grève, ce succès prolonge et renforce une dynamique de renouveau des luttes sociales outre-Manche, après les mobilisations d'ampleur des 26 mars et 30 juin derniers. Il s'agit avant tout de contester la contre-réforme du gouvernement Cameron qui vise à réduire les dépenses pour les

retraites du secteur public d'un tiers, notamment en prolongeant l'activité des salariés jusqu'à 68 ans, en accroissant de 50 % les cotisations, en calculant les niveaux de pensions sur l'ensemble de la carrière et en choisissant une indexation sur l'inflation la plus défavorable, le tout dans un contexte d'inflation à plus de 5 % et d'une augmentation des tarifs de gaz et d'électricité devant atteindre les 19 %. Le scandale est au moins triple : les prévisions gouvernementales elles-mêmes (le rapport Hutton de mars dernier, sur lequel s'appuient les choix gouvernementaux) indiquent que les dépenses globales pour les retraites publiques sont à la baisse et ne nécessitent pas d'augmentation des cotisations ; l'austérité s'acharne contre les services publics (et, de fait, l'emploi des femmes : 65 % des emplois du secteur), rendus responsables de la dette tout en préservant l'institution du contournement et de l'évasion fiscale massive de hauts revenus et des grandes entreprises ; et

enfin, 2,3 millions de retraités britanniques sont déjà dans la pauvreté (classant le Royaume-Uni au quatrième rang européen de la pauvreté des plus de 65 ans). On notera l'importance clé du rôle joué par les organisations syndicales du secteur éducatif (en particulier UCU, NUT et ATL) qui, avec PCS, ont lancé la grande mobilisation du 30 juin, et qui, en novembre, ont su entraîner avec elles l'ensemble des personnels, des employés des services de cantines jusqu'aux directeurs d'école dont l'organisation (le NAHT) n'avait jamais fait grève depuis sa création, il y a 114 ans. L'ensemble des sept principales organisations de l'éducation (en grève ou non le 30/11) ont exprimé leur unité contre le plan gouvernemental et ont, ensemble, participé à une action inédite lorsque plusieurs milliers de leurs membres se sont rendus au Parlement de Westminster, le 26 octobre dernier, pour interpeller les parlementaires. Belle inspiration pour nous tou(te)s. À suivre. ●



© Nick Atkins Photography

ENTRETIEN AVEC **Rony Brauman****Co-fondateur de Médecins Sans Frontières, professeur associé à Sciences Po**

De la formation du médecin à l'intervention militaire en Libye, en passant par l'influence des laboratoires et l'action syndicale, Rony Brauman évoque sa conception de la citoyenneté et de la démocratie.

Médecin et citoyen, que dites-vous de la formation des personnels de santé ?

Qu'est-ce qu'un médecin ? C'est quelqu'un qui dispose d'une technique enseignée dans les facultés et informée par une éthique (le serment d'Hippocrate). En raison d'un certain nombre de mauvaises pratiques, la question de l'enseignement de l'éthique s'est posée. Mais on a longtemps proposé une sorte de catéchisme comportementaliste qui n'avait au mieux aucun intérêt, au pire dispensait de toute réflexion. L'introduction des sciences sociales constitue une évolution positive dans le domaine de la formation des futurs médecins car elle permet enfin de problématiser.

Mais que dire d'une réflexion sur l'économie, sur le rôle des géants industriels de la pharmacie ?

Il y a quelques résistances dans le milieu médical à s'intéresser aux questions d'économie de la santé, au nom d'une préservation de la pureté éthique de la profession, qui ne doit pas être contaminée par des considérations conduisant à marchandiser l'acte médical. Il est vrai que l'enseignement économique est une arme à double tranchant, car nombre de professeurs d'économie font de la santé un secteur de consommation comme un autre, voire une charge. La conception de son corps, des capacités d'adaptation qu'on attend de lui, le besoin de soins sont des données anthropologiques, que bien peu d'économistes prennent en considération.

Par ailleurs, notre formation thérapeutique est fragile et brève, elle ne nous arme pas à résister au marketing des laboratoires. L'exemple du Médiateur n'est que l'arbre qui cache la forêt des faux médicaments, des prescriptions abusives.

Au début de l'intervention militaire en Libye, vous avez dénoncé les dangers et l'absence de fondement de celle-ci. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Dans les premiers jours de la menace de répression violente des manifestations de Benghazi, j'ai été sensible à la possibilité de l'écrasement dans le sang. Mais je me suis aperçu que la menace vitale massive sur Benghazi était une fabrication propagandiste, comme les bombardements sur Tripoli. On sait aujourd'hui qu'il y a eu des offres de



© DR

▼
Une définition à peu près universellement acceptable de la démocratie est une pacification de la lutte pour le pouvoir.
 ▲

négociation et qu'elles ont été méthodiquement écartées.

Au moment des sièges de Beni Walid et de Syrte, c'était la population de l'« autre côté », impitoyablement bombardée par les forces du CNT, appuyées par des forces spéciales et avec l'appui aérien de l'OTAN, qui méritait d'être protégée.

C'est donc un retournement total : ceux qui se présentaient comme les protecteurs appuyaient les tueurs. L'intervention de l'Otan a créé un rapport de forces artificiel. Le travail du compromis et de la négociation, qui fait partie de tout processus de démocratisation, a été mis de côté au profit d'une logique purement chirurgicale, orthopédique : on coupe et on prothèse.

Quelles leçons tirer de ce moment ?

L'idée moderne par excellence que nous autres, affranchis du regard mythologique depuis la Renaissance ou les Lumières, nous croyons ce que nous voyons, et seulement ce que nous voyons, ou ce qu'on peut démon-

trer, ressort bien écornée. Dans cette affaire libyenne, on croit d'abord et l'on voit ensuite ce que l'on croit. On a réussi à nous faire croire qu'il y avait une menace de destruction totale de l'insurrection. Cette menace, on a fini par la « voir ». C'est la leçon la plus déprimante que je tire de cela.

L'autre, c'est que le pays, vu les conditions dans lesquelles le régime a été renversé, va être plus ingouvernable encore que s'il l'avait été au terme d'un processus à la tunisienne. Sans du tout idéaliser ce dernier, parce qu'on voit que ce n'est pas une ligne droite menant de la dictature à la démocratie. L'aspiration à la liberté n'est pas l'unique déterminant des mouvements sociaux. Il y en a bien d'autres, la sécurité, les croyances religieuses, les formes d'organisations, qui se frottent les unes aux autres. Bref, c'est le tumulte social qui est à l'œuvre.

Une définition à peu près universellement acceptable de la démocratie est une pacification de la lutte pour le pouvoir. C'est ici le contraire : on a encouragé la militarisation de la lutte pour le pouvoir. Cette intervention était la pire position à prendre et ce sont aujourd'hui les Libyens et la région qui vont payer le prix d'une insécurité permanente.

On entend davantage des intellectuels-citoyens dans le débat et l'action publics que dans le champ où joue l'action syndicale. Est-ce une tendance inéluctable ?

C'est en tout cas une question importante. Depuis 20 ans environ, l'individualisation dans le travail joue contre la culture et les modes d'action syndicaux, comme l'a montré Christophe Dejours dans son livre *Souffrance en France*. L'idée de solidarités plus justes et efficaces que des négociations individuelles est encore présente, mais elle est affaiblie par la réalité des faits sociaux qui englobent les pratiques managériales, la conception fonctionnaliste des « ressources humaines ». Mais l'esprit d'égalité et de justice sociale, au cœur des traditions socialistes et syndicales – et que l'on retrouve par exemple dans le mouvement des « indignés » –, reste présent. Le creusement des inégalités n'est plus supportable, tout conduit à de futurs sursauts. Mais sous quelles formes, à quelle échelle de temps ? Je n'en sais évidemment rien. ●

Propos recueillis par Jean Fabbri

Exposer l'histoire

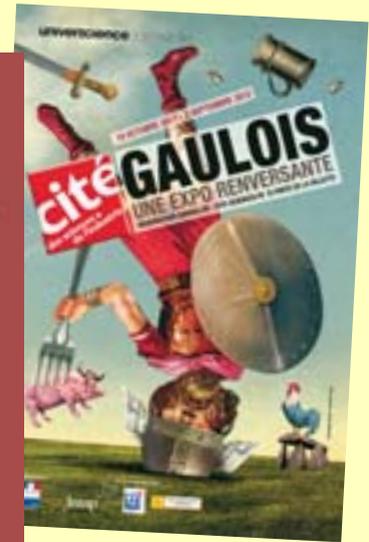
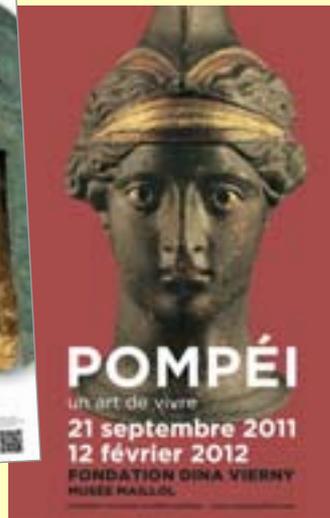
→ par Annliese Nef, MC d'histoire à Paris 4

Trois expositions traitent de l'histoire antique : bien que d'inégal intérêt, elles permettent de nous interroger sur notre rapport au passé et sur les représentations que nous en avons.

Trois expositions traitent actuellement de l'histoire antique à Paris : *Au royaume de Alexandre le Grand - La Macédoine antique* (Musée du Louvre) ; *Pompéi - Un art de vivre* (Musée Maillol) ; *Gaulois, une expo renversante* (Cité des Sciences et de l'Industrie). Un tel intérêt n'est certes pas nouveau, mais une telle convergence peut inviter à la réflexion. Cette activité muséale pose en effet la question de la vulgarisation de recherches historiques et archéologiques abondantes et pointues, et de sa mise à la disposition du plus grand nombre, ainsi que des méthodes le permettant. Les trois expositions consacrent toutes une partie plus ou moins importante aux représentations auxquelles le sujet qu'elles traitent a donné naissance au cours du temps, mais au-delà de cette préoccupation ponctuelle des organisateurs, c'est leur contenu même qui nous invite à nous interroger sur notre rapport au passé et sur les représentations que nous en avons.

La première exposition permet d'admirer des pièces conservées pour une bonne partie d'entre elles dans des musées du nord de la Grèce et jamais vues en France, ainsi que de prendre la mesure de l'avancée récente des connaissances relatives à une histoire aussi mal connue du grand public qu'importante : celle du Royaume de Macédoine (VII^e av. J.-C. - II^e av. J.-C.). Or, elle ébranle les représentations communément répandues concernant notre « passé grec », souvent présenté, bien rapidement, comme celui de l'Europe. Cette Grèce-là n'est en effet pas celle de l'Athènes classique mais celle de la Macédoine, ni celle de la cité démocratique mais celle de la royauté, toutefois elle ne précède pas l'avènement de la Grèce de Platon mais coexiste avec cette dernière. Or, elle éblouit par sa richesse et par sa puissance puisqu'elle est à l'origine d'un des empires les plus importants de l'histoire du Vieux Monde. La redécouvrir est donc un exercice salutaire. Si la muséographie (incluant de beaux effets de reconstitution d'espaces) et le catalogue sont relativement classiques, l'abondance des pièces comme la richesse de ce dernier font en effet de cette exposition un événement majeur.

L'exposition sur les Gaulois avant la conquête romaine interroge quant à elle la construction nationale : connaissons-nous si bien que nous le pensons « nos ancêtres les Gaulois » ? Il est vrai que le mythe du Gaulois est paradoxal :



▼
Cette activité muséale pose la question de la vulgarisation de recherches historiques et archéologiques abondantes et pointues, et de sa mise à la disposition du plus grand nombre.
 ▲

grossier et fruste par rapport aux Gréco-Romains, mais résistant et proche de la nature, il est le support de projections contradictoires et peu soucieuses de ce que les historiens et les archéologues peuvent nous en dire. Les organisateurs de l'exposition ont choisi de poser de grands problèmes historiques et de leur apporter des éléments de réponse en insistant sur les apports des fouilles menées au cours des dernières décennies. La démarche et la démonstration, tout comme les instruments mobilisés (notamment un catalogue organisé sous forme d'interrogations), beaucoup moins classiques que celle du Louvre, sont convainquants. Ils permettent de rétablir la juste distance entre nous et les Gaulois : il ne s'agit pas de « notre » histoire, mais il s'agit bien d'histoire.

L'exposition sur Pompéi est d'une certaine manière à l'opposé des deux autres. Elle prolonge un mythe qu'elle ne déconstruit à aucun moment. Suggestive, elle propose une promenade au sein d'une demeure et des espaces qui la composent, ainsi qu'une énumération des activités qui s'y déroulent, contenant de fort belles pièces, mais elle présente un « art de vivre », là où on aurait attendu une restitution de la vie quotidienne à Pompéi. Dans le même temps, la construction d'un imaginaire autour de Pompéi à partir du XIX^e siècle, évoqué certes, n'est pas vraiment analysé non plus. On en retiendra que les Romains du I^{er} siècle ap. J.-C. n'avaient rien à nous envier en termes de qualité de vie. Mais était-ce bien le cas de tous les habitants de Pompéi ? Cette fausse proximité a-t-elle un sens ? Les recherches abondantes sur les multiples aspects de la cité auraient pu faire attendre en effet une exposition moins convenue, un catalogue moins classique et un film mieux réussi. ●

Solidarité
Proximité
Confiance
Engagement

CASDEN Banque Populaire - 77024 Meaux-la Vallée cedex 2 - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable
Siret n° 304 279 03842 - RCS Meaux - Crédit photo : Agence Images



La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions. Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargées de Relation Enseignement Supérieur et Recherche à votre disposition
■ Coordonnées disponibles sur www.casden.fr